

Conseil Municipal

du 23 février 2023 Ordre du jour

AFFAIRES GENERALES

- 1. Démission d'un membre du Conseil Municipal Installation d'un nouveau conseiller;
- 2. Constitution de commissions communales représentation communale au sein d'établissements et organismes publics : désignation d'un nouveau membre ;

FINANCES

- 3. Rapport d'Orientation Budgétaire (ROB) du Budget Général ;
- 4. Budget Général 2023 de la Commune : autorisation au Maire d'engager et mandater les dépenses dans la limite du quart des crédits inscrits à la section d'investissement de 2022 : délibération modificative :
- 5. Versement d'une contribution exceptionnelle au budget du syndicat mixte du Parc Naturel Régional de Brière (PNRB) ;
- 6. Fourniture de produits d'entretien et de consommables et acquisition de machines de nettoyage : convention constitutive de groupement de commandes autorisation de signature ;
- 7. Acquisition de matériels d'espaces verts neufs et d'occasion : convention constitutive de groupement de commandes —autorisation de signature ;
- 8. Acquisition de véhicules légers neufs ou d'occasion particuliers et utilitaires : convention constitutive de groupement de commandes autorisation de signature ;
- 9. Acquisition et maintenance de matériels audio-vidéo et d'éclairage : convention constitutive de groupement de commandes autorisation de signature ;
- 10. Politique de l'Habitat : avis sur le projet de Programme Local de l'Habitat (PLH) de la Carène pour la période 2022-2027 ;
- 11. Bonne Nouvelle : cession de la parcelle cadastrée section YD n° 114 à la Carène en vue de réaliser une nouvelle station d'épuration des eaux usées ;

ENFANCE -JEUNESSE

12. Convention de mise à disposition de locaux communaux à l'Office Socio-Culturel de Donges (OSCD) ;

SOCIAL

- 13. Convention partenariale avec l'Association PACTES;
- 14. Désignation des élus participant au Conseil d'Administration de l'Association PACTES

RESSOURCES HUMAINES

- 15. Création de postes permanents et mise à jour du tableau des effectifs ;
- 16. Décisions du Maire prises par délégation du Conseil Municipal (article L 22 du CGCT);
- 17. Questions

Compte Rendu

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-trois février, à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de DONGES s'est réuni en session ordinaire, dans la salle du conseil municipal de la mairie de DONGES, après convocation légale en date du quinze février deux mille vingt-trois, sous la présidence de Monsieur François CHENEAU, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 29

Etaient présents : 24

Messieurs CHENEAU François – SIMON Daniel – Madame LECAMP Yveline – Messieurs ROULET Jean-Paul – RIAUD Didier – Madame PIRAUD Monique – Monsieur LETILLY Tony – Mesdames BOSSE-PERUS Viviane – GUINARD Chantal – PICOTMarie-Andrée – OLIVEIRA Angélique – Monsieur DUVAL Cédric – Mesdames ROYER Carine – MINGOT Aurélie – Monsieur GIRARDEAU Alain – Madame MARTIENNE Alice – Monsieur FROCRAIN Frédéric – Madame BRICHE Pascaline – Monsieur DELALANDE Mikaël – Madame MISIN Christine – Monsieur PABOIS Alain – Madame DAVID Joséphine – Messieurs MIAULT Vincent – BAUDICHAUD Ghislain.

Etaient excusés avec pouvoirs : 5

Madame ROQUET Christelle (procuration à Monsieur CHENEAU François)
Monsieur OUISSE Laurent (procuration à Monsieur RIAUD Didier)
Monsieur GAUDIN Nicolas (procuration à Madame GIRARDEAU Alain)
Madame PIED Magalie (procuration à Monsieur DUVAL Cédric)
Monsieur PERRIN Yvonnick (procuration à Monsieur BAUDICHAUD Ghislain)

Secrétaire de séance : Madame PICOT Marie-Andrée.

Monsieur le Maire

Vous avez reçu le compte-rendu du dernier Conseil Municipal, celui du 15 décembre 2022. Est-ce que ce compte-rendu appelle des questions, des observations ou pas ? S'il n'en appelle pas, il est approuvé à **l'UNANIMITE**. Je vous remercie.

Nous allons pouvoir passer au premier point à l'ordre du jour qui concerne l'installation d'un nouveau conseiller.

DELIBERATION N° 1

DEMISSION D'UN MEMBRE DU CONSEIL MUNICIPAL INSTALLATION D'UN NOUVEAU CONSEILLER

Rapporteur: Monsieur le Maire

Exposé

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2121-4, R.2121-2 et R2121-4,

Vu le Code électoral et notamment l'article L.270, qui dit que dans les communes de plus de 3 500 habitants, «Le candidat venant sur une liste immédiatement après le dernier élu est appelé à remplacer le conseiller municipal élu sur cette liste dont le siège devient vacant pour quelque cause que ce soit»,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 3 juillet 2020 portant installation du Conseil Municipal,

Considérant la démission de Monsieur Eddy LUCO datée du 1er décembre 2022,

Vu le tableau du Conseil Municipal, Madame Pascaline BRICHE est la candidate suivante de la liste « SERVIR LES DONGEOIS »,

Vu le courrier de Madame Pascaline BRICHE, en date du 2 février 2023, nous informant qu'elle accepte d'intégrer le Conseil Municipal,

Compte-tenu des éléments précités, Monsieur François CHENEAU, Maire, invite le Conseil Municipal à PROCEDER à l'installation de Madame Pascaline BRICHE, au sein de l'assemblée communale, en qualité de Conseillère Municipale de la Ville de DONGES.

Proposition

Le Conseil Municipal est appelé à prendre acte :

- de l'installation de Madame Pascaline BRICHE au sein du Conseil Municipal, en qualité de conseillère municipale de la Ville de Donges, en remplacement de MonsieurEddy LUCO, et ce, à compter du 23 février 2023,
- de la modification du tableau du Conseil Municipal.

Décision

Le Conseil Municipal,

☐ PREND ACTE :

- de l'installation de Madame Pascaline BRICHE au sein du Conseil Municipal, en qualité de conseillère municipale, en remplacement de Monsieur Eddy LUCO, et ce, à compter du 23 février 2023,
- de la modification du tableau du Conseil Municipal.

Monsieur le Maire

Je salue Madame Pascaline BRICHE et je lui souhaite, la bienvenue, à nouveau dans cette assemblée. Merci d'avoir accepté.

Madame Christine MISIN

Moi, je dirais que dans cette décision, il y a deux regrets. D'abord, Monsieur LUCO, que nous n'avons jamais vu, qui n'a jamais siégé durant trois ans, et, je pense qu'il aurait été judicieux qu'il démissionne avant. Cela peut s'expliquer, on peut avoir de multiples raisons pour ne pas siéger à un conseil municipal. Mais, à un moment donné, il faut savoir prendre une décision. Là, il a attendu quand même trois ans.

Nous pourrions apprécier que ce soit une femme qui le remplace, cela permet de respecter un peu la parité. Or, il faut quand même constater que Madame est la compagne d'un adjoint.

Bruits de contestations...

Madame Christine MISIN

Vous permettez... Alors, légalement, effectivement, on a le droit de le faire. Mais, moi je suis désolée. A ce jeu-là, avec sept familles, vous faites un conseil municipal et puis, cela n'est pas très représentatif. Voilà.

Monsieur le Maire

Ecoutez, c'est toujours la même chose... Cela vient toujours du même groupe... Ce sont toujours les mêmes réflexions... C'est toujours aussi peu constructif... C'est toujours aussi agressif contre les personnes... Cela n'apporte rien du tout au débat.

Comme disait CONFUCIUS : « Quand le doigt montre la lune, l'insensé regarde le doigt ». Donc, Madame MISIN, vous passez votre temps à regarder les doigts, au lieu de regarder les vrais sujets !

Je n'en rajouterais pas, parce que nous avons un Conseil important, avec des vrais sujets importants. L'expression de vos états d'âme, de vos frustrations et de vos névroses, écoutez, ce n'est pas un des sujets de débat. Donc, nous allons passer à la question suivante.

DELIBERATION N° 2

CONSTITUTION DE COMMISSIONS COMMUNALES REPRESENTATION COMMUNALE AU SEIN D'ETABLISSEMENTS ET ORGANISMES PUBLICS: DESIGNATION D'UN NOUVEAU MEMBRE

Rapporteur : Monsieur le Maire

Exposé

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L.2121-21 et L.2121-22,

Vu la délibération du 21 juillet 2020 portant constitution des commissions communales et représentation communale au sein d'établissements et organismes publics,

Considérant la démission de Monsieur Eddy LUCO de son poste de conseiller municipal,

Considérant la proportionnalité de représentativité au sein des commissions établies en début de mandat,

Proposition

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver la candidature de Madame Pascaline BRICHE au sein de ces commissions.

Considérant qu'en outre Monsieur Eddy LUCO était suppléant au sein des instances de 2 organismes,

Il est proposé au conseil municipal d'approuver la candidature de Madame Pascaline BRICHE au sein de ces organismes.

Commission municipale

Commission urbanisme, travaux, environnement et cadre de vie, mobilités et agriculture :

La commission est composée de 12 élus (9 pour la majorité, 3 pour l'opposition) :

Daniel SIMON, Yveline LECAMP, Didier RIAUD, Tony LETILLY, **Eddy LUCO**, Christelle ROQUET, Cédric DUVAL, Carine ROYER, Laurent OUISSE, **Pascaline BRICHE**, Mickaël DELALANDE, Vincent MIAULT, Yvonnick PERRIN

Le Maire invite le Conseil Municipal à procéder à cette désignation.

Après délibération, le Conseil Municipal, par :

22 POUR

Et

7 ABSTENTIONS

(Monsieur DELALANDE Mikaël, Madame MISIN Christine, Monsieur PABOIS Alain, Madame DAVID Joséphine, Messieurs MIAULT Vincent, PERRIN Yvonnick, BAUDICHAUD Ghislain)

| □ APPROUVE la | désignation | du membre | proposé | ci-dessus. |
|---------------|-------------|-----------|---------|------------|
|---------------|-------------|-----------|---------|------------|

Organismes intercommunaux et autres institutions

PARC NATUREL REGIONAL DE BRIERE

TITULAIRE

Monsieur Cédric DUVAL 211 Canzac 44480 DONGES

SUPPLEANT

Monsieur Eddy LUCO 54 bis Rue Armand de Gramont 44480 DONGES

Madame Pascaline BRICHE 11, Rue des Ecoles 44480 DONGES

Le Maire invite le Conseil Municipal à procéder à cette désignation.

Après délibération, le Conseil Municipal, par

22 POUR

Et

7 ABSTENTIONS

(Monsieur DELALANDE Mikaël, Madame MISIN Christine, Monsieur PABOIS Alain, Madame DAVID Joséphine, Messieurs MIAULT Vincent, PERRIN Yvonnick, BAUDICHAUD Ghislain)

□ **APPROUVE** la désignation du membre proposé ci-dessus.

OFFICE DE TOURISME BRIERE

TITULAIRE:

Monsieur Cédric DUVAL 211 Canzac 44480 DONGES

SUPPLEANT

Monsieur Eddy LUCO54 bis Rue Armand de Gramont 44480 DONGESMadame Pascaline BRICHE11, Rue des Ecoles44480 DONGES

Le Maire invite le Conseil Municipal à procéder à cette désignation.

Après délibération, le Conseil Municipal, par :

22 POUR

Et

7 ABSTENTIONS

(Monsieur DELALANDE Mikaël, Madame MISIN Christine, Monsieur PABOIS Alain, Madame DAVID Joséphine, Messieurs MIAULT Vincent, PERRIN Yvonnick, BAUDICHAUD Ghislain)

☐ **APPROUVE** la désignation du membre proposé ci-dessus.

Nous allons passer à la question importante de ce Conseil Municipal qui est l'examen du rapport d'orientation budgétaire.

DELIBERATION N° 3

RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE (ROB) DU BUDGET GENERAL

Rapporteur: Madame Chantal GUINARD

Exposé

Il est rappelé à l'assemblée que dans les communes de plus de 3 500 habitants, en vertu de l'article L 2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Maire présente un Rapport d'Orientation Budgétaire (ROB) dans les 2 mois qui précèdent l'examen du Budget Primitif.

Il fournit des informations sur l'évolution de la situation financière de la collectivité locale, sur le contexte général et permet de débattre de la stratégie financière et des orientations budgétaires qui seront retenues dans le Budget Primitif.

Proposition

En conséquence, il est proposé au Conseil Municipal d'engager le débat sur les orientations budgétaires pour 2023 à l'appui du rapport de présentation joint en annexe pour le budget général.

La Commission des Finances, réunie le 9 février 2023, a examiné ces orientations budgétaires pour 2023.

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à en délibérer.

Monsieur le Maire

Nous avons décidé que, comme je l'avais déjà dit, plutôt que de lire in extenso toutes les pages du dossier complet qui a été distribué à tous les conseillers et toutes les conseillères, nous allions présenter une synthèse de ces documents particulièrement détaillés comme on le fait dans d'autres collectivités. Partant du principe que chacune et chacun ont pu prendre connaissance du document, depuis le 9 février, pour les membres de la Commission des Finances, donc avec Chantal, nous allons nous partager la lecture d'une synthèse qui permettra d'avancer plus vite dans les débats et permettre des échanges et plus d'interactions. Donc, je repasse la parole à Chantal sur cette synthèse.

Madame Chantal GUINARD

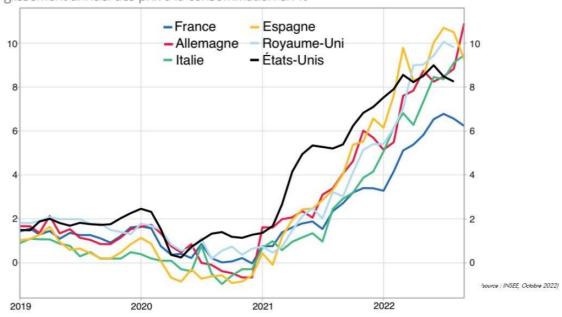
LE CONTEXTE

*Le contexte international : La croissance économique mondiale s'établit à +5,9 % en 2021 et est estimée à +3.2 % en 2022.

*Un contexte international d'après confinement marqué par un déséquilibre entre l'offre et la demande générateur d'inflation.

*La guerre en Ukraine démarrée en février 2022, les stratégies de «zéro-covid» chinoises et les vagues de chaleur successives ont contribué à renforcer le phénomène, portant l'inflation à des niveaux élevés dans de nombreuses économies, comme le présente le tableau ci-dessous.

glissement annuel des prix à la consommation en %



Perspectives économiques en France :

Selon le **rapport économique social et financier 2023,** après un très fort rebond en 2021 (+6,8 %), l'économie française a poursuivi son rattrapage en 2022 (2,7 %). Malgré un contexte international moins favorable, en raison en particulier du niveau élevé desprix de l'énergie, l'activité résisterait en 2023 (+1,0 %), grâce aux mesures prises par le Gouvernement pour protéger les ménages et les entreprises.

En France, l'inflation, après +5,3% en 2022 serait contenue par le bouclier tarifaire en 2023. Elle s'établirait à **+4,2** % **en moyenne annuelle.**

Le budget communal:

Ce rapport d'orientation budgétaire a pour objectif de dresser un bilan des actions menées en 2022 et de présenter les grandes tendances structurant le budget de notre collectivité pour l'exercice 2023.

Comme chaque année depuis le début du municipe, ce dernier s'inscrit dans une stratégie budgétaire constante s'efforçant d'allier :

- une maîtrise des coûts de fonctionnement, notamment par le pilotage de la masse salariale, afin de préserver la capacité d'autofinancement de la commune sur le longterme,
- la définition d'un programme d'investissements en adéquation en premier lieu avec les besoins d'entretien et de valorisation du patrimoine communal et les besoins en équipements de nos administrés, et également en phase avec l'amélioration de la performance énergétique prescrite par le décret tertiaire ainsi que sur la mise en place d'une accessibilité aboutie de la voirie et des bâtiments communaux,
- l'amélioration continue de nos démarches de recherche de financements extérieurs pour optimiser les ressources de la commune,
- le maintien d'un endettement maîtrisé, en complément de notre autofinancement.

Analyse rétrospective (avec CA 2022 estimé) :

Les recettes réelles de fonctionnement sont en augmentation de <u>5.20%</u> par rapport à 2021. Elles totalisent <u>11.043 M€.</u>

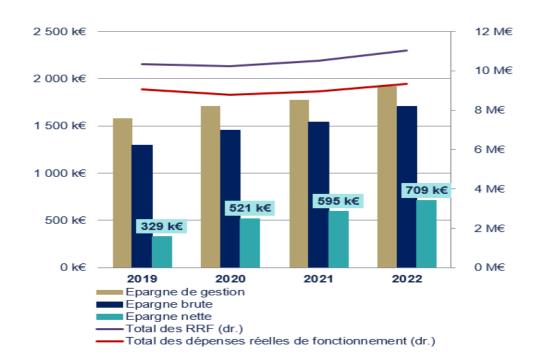
Cette augmentation est notamment due à l'augmentation des dotations de l'état. Les dépenses réelles de fonctionnement ont globalement augmenté de <u>3.53%</u> par rapport à 2021. Elles totalisent <u>9,284 M€</u>.

Sur la période 2019-2022, les recettes réelles de fonctionnement progressent plus rapidement que les dépenses, comme le montre le graphique.

Cet écart de dynamique engendre une amélioration de l'épargne de gestion. Nous n'avons donc pas d'effet de ciseau.

Le taux d'épargne brute s'élève à 15,46% en 2022

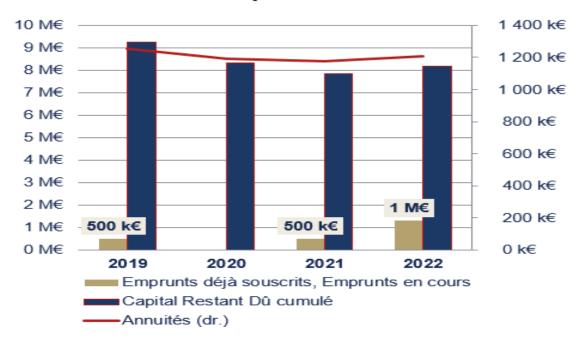
Évolution des épargnes (hors cessions) et effet de ciseau



Concernant la dette, le capital restant dû au 31/12/2022 est de **8,16 M€** contre **9,24 M€ au 31/12/2019**.

La commune, malgré de gros investissements tels que la rénovation de l'école de la Pommeraye, continue de se désendetter.

Évolution de l'encours de dette et du recours à l'emprunt



Les dépenses d'investissements 2022 :

Les dépenses d'équipement représentent 2,514 M€.

Le projet de rénovation de l'école a mobilisé une très grande part du budget d'investissement 2022 (1,886 M€). On peut aussi noter :

*les travaux de sécurisation et d'entretien de la voirie pour un montant de 116 000 €,

*des travaux d'étanchéité et de maintenance des bâtiments pour un coût de 145 000 €.

*les études relatives à l'extension du futur cimetière et l'achat d'un colombarium pout un coût de 36 000 €,

*les licences informatiques et l'achat de matériels pour un montant de 135 000 €.

Des travaux de mise en accessibilité des bâtiments communaux ont été réalisés pour 108 000 € en investissement et à hauteur de 32 250 € en régie avec notamment la fin de la mise en accessibilité de l'école Aimé Césaire.

Les restes à réaliser en dépenses au 31/12/2022 représentent 1 217 627 €.

Les recettes d'investissements 2022 :

Outre l'emprunt de 1 300 000 €, les investissements ont été financés par :

- Le F.C.T.V.A.: 148 083 € perçus pour 148 100 € budgétés,
- La Taxe d'aménagement : 164 585 € perçus pour 140 000 € budgétés,
- Les subventions reçues : 616 754 € perçus au titre des subventions, notamment celles relatives aux travaux de l'école de La Pommeraye.

Les restes à réaliser au 31/12/2022 en recettes représentent **749 333 €**.

Monsieur le Maire

Je vais prendre le relais pour parler des orientations budgétaires pour le budget principal de la Ville en 2023.

ORIENTATIONS BUDGETAIRES POUR 2023

Orientations maieures pour l'année 2023 :

En 2023, trois orientations majeures seront au cœur du projet politique :

- La poursuite de l'adaptation des services publics municipaux aux besoins sociaux des familles dongeoises;
- La mise en œuvre d'une démarche d'amélioration du cadre de vie des habitants, et l'accélération des actions en faveur du développement durable ;
- Un engagement supplémentaire pour la sécurité des personnes et des biens dans la commune.

A – <u>La poursuite de l'adaptation des services publics municipaux aux besoins sociaux des familles dongeoises :</u>

En vertu du décret n° 2016-824 du 21 juin 2016 relatif aux missions des centres communaux et intercommunaux d'action sociale, la commune a réalisé son analyse des besoins sociaux.

Ce rapport fait apparaître notamment que :

- La moitié de la population dongeoise vit avec un revenu inférieur ou égal à 1700 € / mois.
- La commune de Donges est la commune la plus attractive de La Carène pour les familles
- Que ce soit les jeunes ou les séniors ils partagent les mêmes difficultés à savoir la mobilité et des difficultés à l'accès aux droits notamment liés à la fracture numérique.

Ainsi, les conclusions de l'analyse des besoins sociaux conforte les élus dans leurs politiques :

en faveur de <u>la protection du pouvoir d'achat des dongeois</u>: pas de hausse des taux d'imposition, gratuité de l'accès à la médiathèque, faible participation demandées dans le cadre des spectacles, pas d'augmentation des tarifs communaux en 2023 (sauf 5% pour les locations de salle) et la mise en œuvre d'une tarification sociale en restauration scolaire;

en faveur de <u>l'Enfance et de la Jeunesse</u> : la municipalisation de l'Enfance- Jeunesse (auparavant porté par l'O.S.C.D. avec une insatisfaction des familles) et l'accompagnement à la parentalité au sein du relais petite enfance ;

en faveur de <u>la lutte contre l'isolement des séniors</u>: reprise en 2022 par la médiathèque des **lectures chez les ainés** (réalisées auparavant par l'O.S.C.D.), mise en œuvre d'un encouragement des investisseurs dans la construction à Donges de résidences en centre-ville adaptées aux séniors, accompagnement de la mise en œuvre d'activités à la résidence séniors, mise en œuvre d'un minibus pour conduire les séniors le désirant au marché, accompagnement des associations...

en faveur de <u>l'accompagnement dans la mise en œuvre des droits</u> : réduction de la fracture numérique par l'accueil d'une aide au numérique 1 jour par semaine à la médiathèque et mise en œuvre au C.C.A.S de 2 agents aidant-connect en sus de l'accompagnement au quotidien des dongeois en difficulté dans leurs démarches.

Une étude thématique viendra compléter cette ABS en 2024 (lancement de l'étude en 2023 – budget ville). En effet, certains sujets méritent un approfondissement pour aiderles élus dans la mise en œuvre d'autres actions à visée sociale et solidaire.

B - <u>La mise en œuvre d'une démarche d'amélioration du cadre de vie des habitants</u> <u>et l'accélération des actions en faveur du développement durable</u>

*Réflexion sur les mobilités et le développement de pistes cyclables :

Afin de répondre à l'évolution de la mobilité et à la demande des habitants de pouvoir circuler en toute sécurité à vélo au sein du bourg comme au sein des principaux quartiers de la commune, une réflexion a été engagée en 2022 avec la Direction des Mobilités de la CARENE pour la définition d'un schéma directeur du vélo (« plan vélo »).

Il convient maintenant de rentrer dans le détail de **l'étude de la mise en œuvre de ce schéma**. Un bureau d'études va être missionné en 2023 pour nous accompagner dans ce projet. Un budget alloué de 15 000€ nous permettra d'affiner le projet (budget d'investissement).

Une étude spécifique sur le réaménagement urbain de la rue de Gramont nous permettra d'avoir une vision budgétaire plus précise des travaux nécessaires à la mise en œuvre d'une piste cyclable sécurisée. Elle nous permettra aussi de connaître le coût global de la rénovation de cette voirie structurante très abîmée. Un budget de 20 000 € sera alloué en 2023 pour cette étude (budget investissement).

*Proiet AMI Cœur de Ville - Cœur de Boura :

En ce début d'année 2023, **l'élaboration d'un plan guide** en vue de **revitaliser le cœur de bourg** a démarré avec le concours de l'ADDRN (Agence d'Urbanisme), en lien avec la CARENE. C'est cette dernière qui assume financièrement le coût de l'étude qui seterminera par une phase de concertation avec les Dongeois, pour définir ensemble le type d'équipement public à réaliser en lieu et place de l'ancien Carrefour Market.

Le Département nous a notifié son intérêt pour notre projet, et il nous accompagnera dans la mise en œuvre financière des travaux à venir, dont l'aménagement de la place Armand Morvan et sa végétalisation.

Monsieur le Maire

Je rappelle que les derniers travaux structurants qui ont été réalisés, c'était en 1993, c'était il y a exactement 30 ans.

La revitalisation du centre bourg est une priorité du mandat. Un budget de 120 000 € sera affecté au rachat d'une maison située en cœur de bourg Rue Vice-Amiral Halgan, en vue d'y permettre l'implantation d'une activité en rez-de-chaussée et d'y aménager à l'étage un logement d'urgence.

*Le programme de réduction des dépenses d'énergie :

La collectivité s'engage dans une **démarche de rénovation énergétique** de ses établissements recevant du public (ERP).

Une première tranche de travaux est programmée en 2023 **au niveau des halles de sports.** Le montant de cette tranche est estimé à 165 971 € HT, soit **199 165 € TTC**.

En mairie, la première tranche de travaux de rénovation énergétique est estimée à 67 617 € HT, soit **80 800 € TTC**.

C - <u>Un engagement supplémentaire pour la sécurité des personnes et des biens</u> dans la commune

Œuvrant au quotidien au service de la population, la police municipale de Donges intervient en matière de prévention, de maintien de l'ordre, de sécurité, de sûreté, de tranquillité et de salubrité publiques.

Depuis plusieurs années, son rôle et ses missions ont évolué afin d'assurer la sécurité d'une population qui s'est diversifiée et qui a gagné plus de 1500 habitants en quinze ans.

De plus, l'Etat ne s'inscrit pas dans une logique de renforcement des forces de police et de gendarmerie, malgré la hausse indiscutable des actes de délinquance.

Monsieur le Maire

C'est même le contraire, l'Etat n'envisage pas de renforcer les effectifs, même là où la population augmente et même là où la délinquance augmente. Malgré les critiques sur les transferts de charges, nous avons tenté d'être à l'écoute de la population et de ne pas rester dans l'incantation.

C'est pourquoi l'équipe a tenu à faire de la sécurité en général et de la Police municipale en particulier un engagement fort de son projet pour la mandature 2020-2026.

Les élus souhaitent aujourd'hui une **police municipale plus forte**, dotée d'un effectif de 4 policiers municipaux équipés de caméras piéton et dotés d'armements adéquats.

Monsieur le Maire

Nous souhaitons renforcer les effectifs de la Police Municipale pour s'adapter aux besoins de sécurité de la Commune. Quatre policiers municipaux, c'est deux fois deux binômes de deux. C'est important pour le travail qu'ils font au quotidien, aussi pour les astreintes, pour la rotation des agents. Cela n'est pas du « luxe », car nous voyons que dans les communes voisines, Trignac a recruté, récemment, et Montoir est déjà dotée de quatre policiers municipaux, avec 1000 habitants de moins qu'à Donges. Toutes les communes vont dans le même sens, à partir du moment où l'on prend en compte la réalité de ce qui se passe sur le terrain.

L'objectif n'est pas la répression, mais bien de contribuer à rétablir un cadre de vie plus apaisé où, chacun doit pouvoir se sentir en sécurité à tout moment et en tout lieu à Donges.

Le recrutement d'un nouvel agent de police devrait intervenir dans le courant du premier semestre, et engendrer une charge de personnel de 50 000 € supplémentaires par an.

Monsieur le Maire

C'est un choix qui est, évidemment, assumé.

Monsieur Vincent MIAULT

Je voulais juste vous poser une question, parce que cela a trait au chapitre que vous venez d'évoquer. Je voulais savoir qu'est-ce-que vous appelez une « population qui s'est diversifiée » ? S'il vous plaît.

Monsieur le Maire :

La population s'est diversifiée, parce qu'il y a beaucoup plus de quartiers peuplés qu'avant. C'est cela la diversification. Auparavant, nous avions un centre-bourg et des villages qui étaient relativement petits. Maintenant, la population se diversifie, c'est-à-dire qu'il n'y a pas seulement une population dans le bourg, mais, il y a aussi tout le « nord » de la Commune qui a vu sa population augmenter. C'est cela dont je parle.

Intervention sans micro: discours inaudible.

Monsieur le Maire

En même temps, la population est relativement homogène à Donges. Elle est homogène au niveau socio-professionnel. Elle est même assez homogène par rapport à d'autres communes où il y a de forts écarts entre les uns et les autres. Il y a des communes plus près du littoral où il y a des gens qui sont en grandes difficultés et puis, à côté, vous avez des gens qui ont des revenus plus que confortables. Ce n'est pas le cas et c'est le résultat de l'analyse des besoins sociaux qui fait que nous avons une population qui est homogène, mais diversifiée dans son type d'habitat, dans son lieu.

Lorsque vous habitez au « nord » de Donges, vous n'avez pas les mêmes besoins que lorsque vous êtes en centre-ville. Vous n'avez pas les mêmes relations que quand vous êtes en centre-ville. Chacun a sa légitimité, a sa vie, a son fonctionnement, mais, la population est diverse dans ses modes de vie. C'est cela que je veux dire. Mais, sinon, je vous rassure, la population est homogène. Si cela peut vous rassurer, « oui », elle est homogène. Voilà le sens.

J'en ai terminé et je repasse la parole à Chantal.

Madame Chantal GUINARD

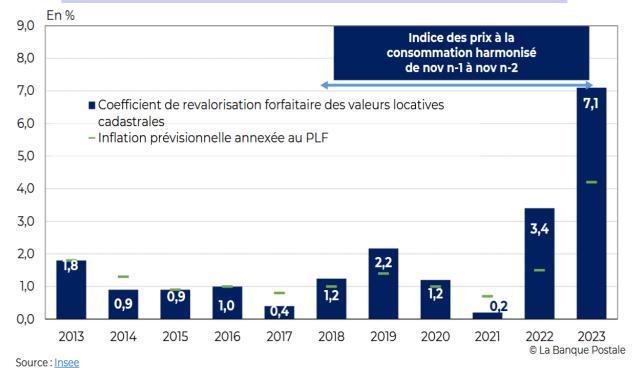
Le Budget en 2023 :

Les Produits de fonctionnement :

Les produits réels de fonctionnement hors résultat reporté sont estimés à 11,2 M€. Ce montant, qui doit être affiné pour le vote du budget, résulte du maintien des taux de la fiscalité locale (pas de hausse des taux par la commune) mais en **revanche d'une** augmentation forte des bases locatives (augmentation qui n'incombe pas à la commune).

Compte tenu du niveau de l'inflation atteint mois par mois depuis le début de l'année 2022, «l'acquis» d'actualisation pour 2023 s'établit à +7.1%.

Coefficient de revalorisation forfaitaire des valeurs locatives cadastrales



Afin de ne pas accabler davantage les ménages dongeois dont les budgets sont déjà impactés par la hausse de l'inflation, il sera proposé de ne pas faire évoluer les taux d'imposition en 2023.

Charges de fonctionnement :

Les dépenses réelles de fonctionnement devraient progresser de 6,4% par rapport au budget de 2022, à environ 10,6 M€.

Les principales évolutions des dépenses de fonctionnement retenues tiennent compte de

- l'impact des mesures de revalorisation des traitements de base des agents (du fait des mesures gouvernementales prises en 2022 et notamment la revalorisation du point d'indice des fonctionnaires).
- de l'intégration de nouveaux agents (liée à la reprise en régie des activités jeunesse mises en œuvre par l'OSCD)
- de la hausse des dépenses d'énergie de 55,7% entre le CA 2022 et les prévisions 2023. Les effets de l'inflation à venir viendront s'ajouter à ces prévisions.

Les intérêts de la dette :

- Ils seront quant à eux évalués à 304 200 €, dont 291 700 € en intérêts à payer et 11 000
 € d'ICNE (Intérêts courus non échus) en très forte hausse.
- Le capital restant dû est estimé à 8 166 038 € au 01/01/2023. Tout en poursuivant son desendettement, la commune prévoit emprunter à nouveau 500 000 € cette année pour réaliser ses investissements ce qui portera en fin d'année à 7 619 300 € le capital restant dû de la dette.

Monsieur le Maire

Merci Chantal. Je voudrais faire quelques commentaires.

Tout d'abord, des remerciements à Chantal GUINARD pour son investissement trèsrapide. « Oui », malgré la voix qui est un peu couverte, mais c'est la période qui veut cela et Chantal n'est pas la seule à tousser ce soir... Mais, merci pour ton investissement dansles finances depuis que tu as cette délégation. C'est important de pouvoir s'appuyer sur quelqu'un et cela soulage beaucoup. Donc, merci d'avoir pris la suite d'Alice.

Merci aux services aussi. Au service Finances et surtout, un grand merci à Madame HENRY, qui n'a pas compté ses heures, c'est le moins que l'on puisse dire. Je peux dire que Madame HENRY, nous sommes tous témoins du très fort investissement en temps, en heures, et même très tard le soir, nous vous devons beaucoup pour tout le travail qui aété réalisé pour préparer ce débat de Rapport d'Orientation Budgétaire.

Nous pouvons nous réjouir également de l'évolution positive des grands chiffres de la Commune depuis ces dernières années. C'est une évolution qui n'est pas le fruit du hasard, c'est le fruit des efforts qui ont été menés.

Alors, certes, il y a eu des nouvelles dotations qui sont venues en 2022. Mais, il y a eu une hausse maîtrisée, quoi que l'on dise, des dépenses de fonctionnement de la Commune. Il y a une augmentation des recettes et nous voyons qu'au niveau de notre dette, qui était toujours un signal d'alerte très fort, depuis plus de 10 ans, eh bien, nous sommes sortis des zones de danger, puisque le ratio de désendettement, l'épargne brute par rapport à la dette, eh bien, nous sommes dans la moyenne de la strate maintenant.

Nous sommes en dessous de 5 années. C'est à dire que si nous consacrions tout notre autofinancement, tout notre excédent de fonctionnement à rembourser la dette, sans investir, nous aurions remboursé notre dette en moins de 5 ans. Ce qui est la norme, enfin, la moyenne des communes de notre strate. C'est même, moins que la moyenne des communes en général. C'est un beau retournement, qui a pris du temps, mais un beau retournement.

Il y a 10 ans, le nombre d'années pour désendetter la Commune, selon ce même ratio, il n'était pas de 5, il était de 16,2 ! C'est toujours bon de voir le chemin qui a été parcouru.

Donc, au niveau de la dette, nous avons nettement amélioré les choses et malgré cela, des investissements ont pu être réalisés, malgré cela, des services ont pu s'améliorer. Alors, malgré des contextes toujours très défavorables aux communes, la perte de la DGF, etc... nous avons réussi à faire face. Nous sommes, aujourd'hui, toujours dans un contexte difficile, mais nous sommes en mesure de présenter des comptes assainis de la Commune.

Encore une fois, c'est grâce à une volonté politique, mais aussi grâce à un travail mené par les services et la direction des services, pour que nous puissions envisager la fin du mandat, avec une crédibilité retrouvée, pour pouvoir réaliser le programme d'investissement ambitieux que nous préparons, sans pour autant... et j'insiste beaucoup là-dessus, sans pour autant remettre la Commune dans les mêmes difficultés qu'avant.

Parce qu'évidemment, ce n'est pas une option. Maintenant que nous avons retrouvé la crédibilité de nos finances, au prix de durs efforts, nous n'allons pas gâcher ces efforts dans une politique d'investissement désordonnée, comme ce fut le cas, malheureusement, dans le passé.

Nous allons réaliser des investissements ambitieux, parce que nous pourrons les faire, parce que nous demanderons beaucoup de subventions aux autres collectivités. Nous travaillons activement, là-dessus, avec nos partenaires, notamment l'Agence d'Urbanisme et pas seulement...

Nous sommes, aujourd'hui, en bonne position, pour commencer à adapter notre patrimoine, le rénover, respecter les échéances 2030 du décret Tertiaire. Mais aussi, penser à des investissements, des travaux importants, qui sont attendus dans la Commune, notamment sur la voirie, bien sûr, rue de Gramont, dont nous venons de parler, mais pas seulement... des travaux aussi de réaménagement du centre bourg, de renforcement de l'attractivité de notre bourg pour les piétons, les cyclistes, les voitures, les animations, les commerces, tout ce qui fait vivre un cœur de bourg, et réaliser des équipements, dont je n'ai pas encore le détail, aujourd'hui.

Parce qu'il y aura des concertations, le moment venu, pour en parler, cette année, des investissements pour répondre aux besoins des habitants, que ce soit au niveau de la Culture et du Sport ou l'un ou l'autre, il reste à déterminer les choses. Je ne donne pas les résultats des concertations avant qu'elles ne soient faites!

Donc, voilà, nous sommes en situation qui s'est nettement améliorée, avec un niveau de dépenses par habitant qui reste élevé, mais, qui est lié au fait que nous avons des recettes qui le permettent et que nous avons beaucoup de services en régie, contrairement à d'autres communes qui délèguent beaucoup de choses au privé.

Nous avons beaucoup de services communaux en régie. Nous avons repris en régie, l'Enfance-Jeunesse, avec les personnels en question. I est normal que notre chapitre des « dépenses de personnel » augmente en 2023. Mais, là encore, c'est assumé, et s'il y a « plus » au niveau des « dépenses de personnel », il y aura un « moins » au niveau des subventions. C'est normal, ce sont des « vases communicants ».

L'essentiel, c'est que nous ayons une vision claire et partagée de nos priorités, les trois que j'ai indiquées : « le social », « le cadre de vie, l'attractivité et le développementdurable », et enfin, « la sécurité ». Voilà.

Monsieur Ghislain BAUDICHAUD

« Merci » pour ces présentations. « Merci » aussi pour cette présentation, surtout des orientations de la politique de la Commune pour les années à venir.

Ce que j'ai pu noter, c'est, en effet, ce choix de ne pas faire évoluer les taxes locales, ce qui est une bonne chose pour les Dongeois, parce qu'en soit, cela ne va pas augmenter ou grever leurs budgets. Toujours est-il que les bases augmentent, donc l'impact se fera quand même sur les finances de chacun et, positivement aussi, sur les finances de la Commune.

Ce que j'ai pu relever, ce sont les projets intéressants, notamment la rénovation des écoles, de la mairie, des salles de sport, dont nous avons parlé, notamment pour la sobriété numérique, mais surtout pour l'entretien des bâtiments.

Ce qui est rassurant, c'est que ce sont des éléments sur lesquels, nous avons fait des remarques, les années précédentes. Donc, nous allons enfin voir ces travaux réalisés, et c'est une bonne chose.

Nous sommes aussi en phase avec le dynamisme pour le « Cœur de Bourg », tant pour les travaux, que pour les actions envisagées pour la parentalité ou pour les publics les plus précaires et la sécurité. La sécurité avec le recrutement en Police Municipale.

Un commentaire sur le ratio que tu viens de citer, sur la durée de désendettement. L'an dernier, il avait été passé sous silence, vraisemblablement, parce qu'il était en hausse. Il était passé de 7 à 8 ans. Là, cette année, il redescend, proche des 5 ans. C'est une très bonne chose pour la Commune, de retomber à un taux aussi bas et du coup, je te retrouve de nouveau sur le devant de la scène, tant mieux.

La question que j'aimerais poser, c'est, est-ce que dans ce budget 2023, nous aurions une analyse permettant de véritablement prendre conscience du coup de chacune de ces politiques ? Cela faisait partie des choses qui avaient été demandées, notamment à l'OSCD, par rapport à son implication et les coûts réels, notamment liés à la parentalité. Est-ce que nous aurons ces coûts réels liés à la parentalité et à ces différents avis ?

Je sais que dans le public, ce n'est pas forcément une action qui est commune, mais cela peut, peut-être, être une action engagée pour la clarté et, du coup, pouvoir se « benchmarker » ou se comparer, pour reprendre un terme français, avec le fonctionnement, tel qu'il était encore l'année dernière, par rapport au fonctionnement OSCD.

Clairement, les actions de la Mairie sont dans la volonté d'apporter un « plus » aux familles et c'est une bonne chose. En Commission, nous avons repris le terme du « quoi qu'il en coûte ». Il n'est, naturellement pas, non plus, une mission qui doit mobiliser la totalité des finances de la Commune. Donc, la question, c'est de savoir exactement à quelniveau est-ce que cela va se chiffrer ? Merci.

Monsieur le Maire

Alors, pour répondre à la dernière question. Déjà, et je sais que c'est un peu fastidieux, mais quand on prend le soin de regarder un budget primitif, dans le document comptable, nous avons des éléments de comptabilité analytique, par politique.

C'est compliqué à lire, le document n'est pas très adapté, mais ce n'est pas sur ce document que l'on débat ce soir, c'est sur le document du budget. Dans le budget, de par la loi, il y a déjà des éléments de comptabilité analytique, si l'on veut bien les chercher. Mais, c'est toujours aléatoire de les retrouver.

Au niveau du coût de la municipalisation de l'Enfance-Jeunesse, nous avons dit, dès le départ, que le but de l'opération n'était pas de réduire la dépense, ce n'était pas de faire des économies, ce n'est clairement pas le but, c'est d'améliorer le service aux familles, avec tout un tas de mesures sur les plages horaires, diminuer le coût du repas pour l'accueil de loisirs, des tas de choses en faveur des familles. C'est cela, la priorité.

Néanmoins, je crois que les services font remonter que le coût du service municipal va être moins élevé que prévu, sans faire d'efforts, sans aucune volonté de réduire le coût réel au niveau des encadrements, au niveau du respect des taux d'encadrement par les services de la Ville. On se rend compte que nous allons avoir une dépense qui ne va pas augmenter. Ce qui veut dire qu'il y avait de la « marge ».

Ce n'était pas le but, encore une fois. Le but n'était, pas du tout, de réduire la dépense, mais, nous constatons que l'on peut assurer un service équivalent, voire plus adapté aux besoins, parce que la question, c'est de s'adapter aux familles.

Nous nous rendons compte, aujourd'hui, et nous le verrons en fin d'année 2023, que ce service, notamment du fait des taux d'encadrement, qui, autrefois étaient gérés parl'OSCD et qui allaient bien au-delà des taux exigés par Jeunesse et Sports, va pouvoir assurer la qualité à moindre coût, sans avoir lancé la municipalisation pour ce motif-là. Je le redis, tout en ayant l'objectif de la qualité, de l'accueil et du service rendu, nous allons pouvoir le faire, ce qui est une bonne nouvelle. Voilà.

Madame Christine MISIN

C'est la « frustrée » qui vous parle...

Alors, dans la première partie de cette présentation, il est fait état du contexte international que nous connaissons tous, nul besoin d'y revenir.

Ensuite, le contexte national, avec des perspectives quelque peu différentes, selon les prévisionnistes.

L'avis de la Banque de France nous semble bien résumer la situation pour 2023. Elle annonce un taux d'inflation dans une fourchette comprise entre 4,2 % et 7 %. C'est dire, quand même, les incertitudes à venir et ce, après une inflation de 5,2 % en 2022.

Je dirais que ce qui est à retenir, c'est ce que vivent les Français dans leur vie quotidienne et le constat d'une très forte inflation sur les produits essentiels, que ce soit pour l'alimentation, l'énergie, les produits pour la santé et les services.

Si nous avons mieux résisté en France, grâce au bouclier tarifaire contre la flambée du prix de l'énergie, nous comprenons que le pic de l'inflation n'est pas passé. La loi de Finances 2023 du Gouvernement s'inscrit donc dans un contexte économique dégradé, avec pour objectifs annoncés : protéger les ménages, financer les missions régaliennes, investir sur l'éducation et maîtriser la dépense publique.

C'est très agréable à lire, mais parallèlement, à ce projet de loi de Finances, il convient de retenir aussi que le projet de loi de Programmation des Finances Publiques pour 2023-2027 va contraindre les collectivités locales à modérer leurs dépenses de fonctionnement, dans le cadre du contrat de confiance. Les collectivités locales devront donc participer à l'effort de redressement des comptes publics, à suivre donc et méfiance.

Concernant le budget communal, nous pourrons aborder l'année 2022 plus en détails, je pense, lors de la présentation du compte administratif. Malgré tout, je voulais faire une remarque sur « les droits de place 2022 » dont vous avez écrit qu'ils auraient été doublés, selon vous, passant à 6816 euros, du fait de la redynamisation des marchés et la mise en œuvre des marchés nocturnes.

Les droits de place n'ont pas doublé grâce à la dynamique, ils ont juste retrouvé les chiffres avant Covid. C'est à dire qu'en 2019 et 2020, nous étions à 5600 euros pour les droits de place et comme vous aviez augmenté en 2022, ces droits de place de 13,5 %sur les tarifs, nous étions d'ailleurs intervenus après une augmentation de 17 % il y a 3 ans, cela fait un supplément de 750 euros. Ensuite, il convient de rajouter les 5 marchés nocturnes, effectivement, qui ont dû rapporter entre 5 et 600 euros. Nous arrivons ainsi effectivement à un chiffre de 6 800 euros. Mais, les droits de place n'ont pas doublés, il ya juste une augmentation de 20 %, dont 13,5 %, suite à une augmentation de tarif.

C'était juste une précision, parce que le fait d'écrire que c'était doublé, cela m'a conduite à faire un peu de recherches.

Ensuite, concernant les orientations budgétaires pour 2023, globalement les dotations restent stables, les reversements Carène sont identiques à 2022 :

- une allocation compensatrice à 3 556 000 euros,
- le montant de la dotation solidarité communautaire à 1 370 000 euros,
- la DSR 108 000 euros.

Concernant le produit fiscal, il sera estimé à 2 486 000 euros, soit un supplément par rapport à 2022, de 200 000 euros.

Les charges de fonctionnement, quant à elles, vont progresser. C'est beaucoup : 10 600 000 euros, avec des charges de personnel qui augmentent, effectivement, suite aux mesures gouvernementales et l'intégration des nouveaux agents de l'OSCD. Mais, parallèlement, la subvention de l'OSCD diminuera.

La hausse prévue des dépenses d'énergie semble conséquente, aussi, à venir.

Il y a juste quelques chiffres, moi, que je n'ai pas compris. C'est où il est écrit qu'en 2023, les dépenses devraient atteindre 557 000 euros, une hausse de 55,7 % entre le CA 2022 et les prévisions 2023. Or, à fin 2022, nous étions déjà à 568 000 euros. Donc, là, je ne comprends pas très bien la phrase. A mon avis, il y a quelque chose qui pourra peut-être, être réexpliqué pour le budget primitif, au mois de mars.

Nous notons que les intérêts de la dette sont prévus de progresser 304 000 euros contre 215 000 euros au budget primitif de 2022.

Le capital restant dû augmente, un emprunt de 500 000 euros pour cette année.

Et, au-delà de ces chiffres, nous regrettons qu'il n'y ait pas, comme l'an dernier, lors de la présentation de Madame MARTIENNE, un rapport détaillé, qui était très intéressant et qui avait le mérite de donner une vision claire sur le reste du mandat.

Puis, suite et fin des travaux de l'école de la Pommeraye pour 2022, le projet de l'extension du cimetière pour 2023 et le projet de la construction de la médiathèque pour 2025.

Le rapport de ce soir nous parle plus d'intentions.

On nous parle de l'engagement pour la sécurité des personnes et des biens, « oui », mais c'est le devoir des élus. Ce qui est important, maintenant, c'est de voir les projets qui seront retenus pour cet engagement.

On nous parle de l'amélioration du cadre de vie des habitants, « d'accord », mais les investissements et entretiens des bâtiments publics ont été différés et nous voyons aujourd'hui que cela a ses limites. Les utilisateurs sont de plus en plus mécontents, que ce soit pour les salles de sports, la Maison des Associations, sans parler des espaces verts et des parcs pour enfants.

Nous voudrions aussi savoir quels sont les élus qui défendent le cadre de vie auprès de l'aménageur de la zone des Six Croix, parce qu'il s'agit d'une entrée de ville très très loin de représenter « Donges Ville Verte ».

On nous parle de l'accélération des actions en faveur du développement durable, c'est joli, sur le papier, le développement durable. La définition, c'est répondre aux besoins du moment, sans compromettre l'avenir sur la santé, sur la qualité de l'air, la protection de l'environnement. Pourtant, vous avez voté « Carboloire ».

Nous pourrons peut-être aussi aborder, tout à l'heure, la gestion de l'incident de la raffinerie Total, fin décembre, vis-à-vis des concitoyens.

On nous parle de la lutte contre l'isolement des seniors : lecture chez les aînés, accompagnement, mise en oeuvre d'activités au sein de résidence seniors, minibus pour conduire les seniors qui le demandent, mais cela existe déjà.

C'est avec plaisir, en revanche, que nous découvrons l'intérêt pour la rue Armand de Grammont et sa piste cyclable, même s'il ne s'agit, pour l'instant, que de la phased'études. Cela faisait plusieurs années que, régulièrement, on en parlait et que l'on nous répondait que cela n'était pas urgent. Pourtant, là, il est bien question de sécurité.

On nous parle du projet « Coeur de Bourg ». Lorsque nous avions interrogé Madame PIED, adjointe à la vie économique, sur l'intérêt d'un tel projet sur notre Commune, la question était restée sans réponse. Il s'agit d'un dispositif qui existe depuis 2020, limité dans le temps jusqu'en 2026. Beaucoup de communes ont déjà bien avancé et, comme vous l'avez précisé, lors du Conseil Municipal de septembre 2022, c'est le Département qui a sollicité la Commune. Si le projet avance aujourd'hui, c'est une excellente initiative.

Enfin, pour terminer, c'est avec plaisir que nous découvrons qu'il y aura des phases de concertation avec les Dongeois, que ce soit pour la faisabilité urbaine, rue Pasteur, ou pour le projet « Cœur de Bourg », pour définir ensemble le type d'équipements publics à réaliser, en particulier à la place de l'ancien Carrefour Market.

Nous espérons que tous les Dongeois pourront y être associés et qu'il n'y aura pas, comme lors de la réunion publique du projet des Ecottais 3, des citoyens traités de « passagers clandestins », au prétexte que les trois élus majoritaires présents n'appréciaient pas la présence de certains. Merci.

Monsieur le Maire

Madame MISIN, je vais commencer par la fin. Quand on s'invite à des réunions auxquelles on n'est pas invité, j'appelle cela des « passagers clandestins ». Quand on fait une concertation avec des habitants, on invite les habitants et le statut d'« élu municipal » ne donne pas le droit de rentrer partout. Les élus ont la chance de pouvoir émettre leur avis au conseil municipal, ce qui est, quand même, un avantage que les simples citoyens n'ont pas.

Donc, il y a des règles de concertation et j'y veillerai, avec un soin très scrupuleux, parce que, lorsque on fait appel à un segment de la population qui est concernée par un projet et que des personnes qui n'en font pas partie... mais ce n'est pas propre à Donges. Je sais qu'il y a d'autres communes, où il y a des élus d'opposition qui exigent d'avoir des rapports directs avec l'aménageur ou avec l'organisateur de la concertation, et ce n'estpas à Donges.

Je sais que certains « osent tout », mais ce n'est pas comme cela que la démocratie fonctionne. La démocratie, c'est la règle où chacun peut s'exprimer, chacun est libre de ses opinions et de les communiquer aux autres. Mais, il y a un moment où il faut qu'une majorité s'exprime et tranche. Il y a des cadres pour s'exprimer et la démocratie n'est pas l'anarchie. Voilà. Cela, c'était sur le dernier point.

Sur toutes les remarques que vous avez faites, je retiens, quand même, un certain nombre de contradictions, Madame MISIN, mais cela n'est pas nouveau dans vos discours. C'est assez fréquent.

Vous nous dites, d'un côté, que nous sommes dans le « flou » au niveau des données d'économie et de macroéconomie. Vous nous dites que, on ne sait pas l'évolution de l'inflation, parce qu'il y a beaucoup d'impondérables, et c'est tout à fait exact. Donc, vous dites que nous sommes dans un contexte fluctuant, mouvant, qu'il y a des crises géopolitiques, internationales, où il y a des crises économiques, des évolutions trèsrapides des monnaies, de l'énergie, des matières premières, avec des incertitudes quisont très lourdes sur les perspectives économiques. Vous commencez par dire cela.

Et ensuite, vous nous reprochez de ne pas vous donner un programme hyper détaillépour le phasage, le montant des investissements jusqu'à la fin du mandat.

Alors, comment voulez-vous que nous, nous soyons hyper précis sur des engagements, alors que vous reconnaissez, vous-même, et vous commencez par le faire, que le contexte global dans lequel nous avançons est totalement fluctuant et totalement mouvant?

Donc, on ne peut pas, d'un côté, exiger de nous, que nous donnions des engagements précis, parce que, je sais bien quel est votre logique derrière... Vous voudriez que l'on prenne des engagements, en disant, en 2023, nous allons faire cela, en 2024, nous allons faire au premier semestre, et puis cela au second semestre, et si nous ne respectons pas ce phasage que nous aurions annoncé, vous viendriez nous dire que nous sommes en contrariété, en contradiction ou en retard par rapport à nos engagements...

Donc, « non », ce n'est pas comme cela que cela se passe. Nous, nous sommes prudents, Madame MISIN. Nous sommes plus prudents que vous, dans le passé. Les investissements que nous lançons, nous les lançons en fonction du contexte et nous faisons ce que chacun doit faire, c'est s'adapter à un contexte.

Il y a un an, nous étions le 23 février, personne n'imaginait encore qu'une guerre serait déclenchée en Europe et qu'elle aurait tant d'impact sur nos vies quotidiennes. Personne ne le savait et bien malin celui ou celle qui aurait pu le dire. Donc, nous faisons attention. Nous présentons des orientations générales que nous assumons parfaitement : le social, le cadre de vie et le développement durable, et la sécurité, et c'est dans ce cadre-là, que nous envisageons de continuer à travailler et à investir. Et, vous avez quand même un certain nombre d'orientations qui sont données pour 2023.

Mais, quand on parle de Rapport d'Orientation Budgétaire, ce n'est pas un Rapport d'Orientation Budgétaire du mandat ou de la fin de mandat, c'est le rapport au regard d'orientation budgétaire <u>de l'année</u>. C'est déjà suffisamment difficile à construire, alors nous faisons ce que nous sentons pouvoir faire en 2023, sous réserves de l'évolution du contexte international, des prix, de l'inflation... Nous ne sommes pas à l'abri d'une nouvelle crise, malheureusement, qu'elle soit sanitaire, géopolitique ou autre...

Donc, soyons prudents. Nous avons essuyé pas mal de crises depuis trois, quatre ans. Entre la Covid et l'Ukraine, je crois que cela devrait inspirer, à tout le monde, un peu de prudence dans les propos, dans les engagements et aussi moins d'exigence quant au phasage de nos actions, parce que nous connaissons l'objectif. Nous savons vers quoi nous allons, mais, le phasage nous ne le maîtrisons pas. Il y a trop d'impondérables. Simplement, nous avançons sur ce que nous pensons pouvoir faire en 2023, c'est déjà pas mal. C'est ce que je voulais dire.

Alors, effectivement, vous nous annoncez pas mal de choses. Vous dites que, finalement, si je reprends votre propos, Madame MISIN, tout ce qui se passe de bien au niveau de nos finances, ce n'est pas grâce à nous, c'est grâce à l'Etat, aux dotations, etc... et tout ce qui ne se passe pas bien, selon vous, c'est de la faute des élus. C'est assez simple, quand c'est bien, ce n'est pas vous, quand ce n'est pas bien, c'est de votre faute. Comme disait le Maréchal Joffre : « Je ne sais pas qui a gagné la Bataille de la Marne, mais moi, je sais très bien qui est-ce qui l'aurait perdue ». Vous êtes un peu dans la même démarche, Madame MISIN...

Moi, je veux quand même vous dire, que les problématiques que vous relevez surl'entretien du patrimoine, vous nous reprochez de ne pas l'avoir entretenu plus tôt, mais, Madame MISIN, il fallait nous dire, à l'époque, quelle recette, quel financement, il fallait trouver ou quels investissements il fallait abandonner pour faire cet entretien du patrimoine?

Bien sûr, que dans le passé, il y a eu du FEDER qui a été alloué pour la rénovation des salles de sport et nous n'avons pas pu réaliser ces programmes il y a quelques années, tout simplement parce que le FEDER ne couvrait pas tout l'investissement et il fallait « mettre au bout ». La Commune n'avait pas les moyens, en fonction de son budget de l'époque, de ses recettes de l'époque, elle n'avait pas les moyens de réaliser ces travaux, au moment où l'opportunité existait.

Alors, bien sûr, nous aurions pu faire de la dette, Madame MISIN... Certes, peut-être que cela ne vous dérange pas. Nous aurions pu faire de la dette, mais nous avons choisi de ne pas la faire. Eh oui, eh oui, quand on ne fait pas de dettes, quand on veut remettre sur pied, une Commune convalescente, eh bien, on ne fait pas ce que l'on veut et il y a des travaux qui sont différés. Nous ne nions pas la nécessité de les faire, mais, nous disons simplement, que cela n'était pas encore possible.

La bonne nouvelle, c'est que ce qui n'était pas encore possible hier, vous le relevez vousmême, Madame MISIN, nous annonçons des perspectives pour que cela soit aujourd'hui ou demain, possible.

Je prends l'exemple de la rue de Gramont. Nous lançons les études et derrière, il y a un vaste projet à faire. Je parle aussi du « Plan Vélo », parce qu'il y a beaucoup, beaucoup d'implications au « Plan Vélo ». Il sera temps d'en reparler au niveau de la concertation des habitants et au niveau de l'évolution des circulations du centre-bourg vers le centre-bourg, mais aussi du centre-bourg vers les Six-Croix et du centre-bourg vers le « nord » de la Commune. Il y a beaucoup de choses derrière, et, croyez-moi que nous aurons pas mal de nouvelles à apporter là-dessus, une fois que la concertation se sera exprimée.

Donc, « oui », il y a des choses qui n'ont pas pu être faites dans le passé. Cela ne veut pas dire que nous les avons oubliées, cela ne veut pas dire que nous les avons négligées, cela veut dire que nous avons fait le choix de ne pas remettre la Commune dans l'ornière où elle était. Cela a un prix, et le prix, c'est d'être obligés à être patients.

Aujourd'hui, les choses évoluent et quand on parle du « Cœur de Bourg », quand on parle de l'évolution « Cœur de Bourg », quand on parle de l'évolution de la voirie, des bâtiments sportifs, « oui », bien sûr, nous sommes au courant. Avec Tony LETILLY et Daniel SIMON, nous lançons des choses. Il y a déjà des choses de lancées, qui vont sepoursuivre. Il va y avoir des annonces, Madame MISIN, ne vous inquiétez pas... Donc, « oui », nous prenons tout en cause.

Alors, après, vous parlez de l'entrée de Donges. Vous demandez : « Qui réalise la zone des Six-Croix ? ». Je vais vous donner un « scoop », cela s'appelle « La SONADEV ».

Madame Christine MISIN

Je sais que c'est la SONADEV.

Monsieur le Maire

Eh bien « oui », alors, pourquoi posez-vous la question ?

Madame Chrisine MISIN

J'ai posé la question pour savoir quel élu défend cette zone pour que l'aménageur fasse des efforts. J'ai demandé quel élu ? Je sais que c'est la SONADEV.

Monsieur le Maire

Alors, vous parlez des Six-Croix 1 ou des Six-Croix 2 ? Parce qu'il y a les Six-Croix 1 et les Six-Croix 2.

Six-Croix 1 ou des Six-Croix 2?

Intervention de Madame MISIN sans micro : discours inaudible.

Monsieur le Maire

Eh bien « oui », merci. Mais, nous ne savons pas de quoi vous parlez ?

Madame Chrisine MISIN

Vous savez, Monsieur le Maire, qu'au-delà d'être élue, je suis, quand même, une citoyenne dongeoise.

Monsieur le Maire

Mais, je vous pose des questions, Madame MISIN. Je vous demande de m'indiquer quelle est l'entrée qui ne vous convient pas : les Six-Croix 1 ou les Six-Croix 2 ?

Madame Viviane BOSSE-PERUS

Je suis désolée, François, de prendre le relais, mais, Madame MISIN, en tant qu'élue pour les acteurs économiques, je m'occupe, avec la SONADEV, des zones des Six-Croix et des zones de Bonne-Nouvelle, entre autres, et du réaménagement. J'avais encore une réunion, il y a quatre jours de cela, avec les représentants et les responsables de la CARENE et de la SONADEV, puisque la CARENE a missionné la SONADEV, pour l'aménagement des zones des Six-Croix, depuis peu, et aujourd'hui, j'ai des correspondants directs, ce qui nous permet d'évoluer.

Par contre, il faut bien savoir que dans la zone des Six-Croix 1, par exemple, il y a toute une partie du périmètre qui est privée, qui a été exploitée donc par le village d'entreprises de Monsieur JEUZEL, le village PIERRE D'AZUR. Là, nous n'avons vraiment pas « la main ». Nous nous occupons, par contre, au mieux, pour la gestion des poubelles par exemple. Nous nous occupons au mieux pour la signalétique, mais ce n'est pas évident, parce que nous n'avons pas « la main » dessus, c'est vraiment la CARENE qui a « la main » dessus.

Par contre, c'est vrai qu'en ce moment, par exemple, je fais une demande vraiment insistante, au niveau de la CARENE, pour avoir du panneautage, qui serait pris en charge par la CARENE, pour les commerces, de façon à avoir un fléchage, mais pour le moment « point d'interrogation ».

Voilà, je pense que c'est la réponse que vous souhaitiez ?

Monsieur le Maire

Et, j'ajoute, Viviane, que la compétence sur la voirie des zones d'activités, c'est une compétence qui a été transférée à la CARENE, par la loi NOTRe, en 2015, et je vous invite, Madame MISIN, puisque vous connaissez bien Donges, à aller voir la zone de Bonne-Nouvelle avec les aménagements qui ont été réalisés par la CARENE, et nous en parlerons, tout à l'heure, dans une délibération.

Vous allez voir que les choses se sont beaucoup améliorées, à la grande satisfaction des entreprises présentes, qui nous ont invités, Viviane, Daniel et moi, il y a quelques mois, pour nous remercier et remercier la CARENE et la SONADEV, des travaux qui ont été réalisés. Parce qu'il y avait beaucoup de travail à faire et les choses, aujourd'hui, évoluent dans le bon sens.

Madame Viviane BOSSE-PERUS

Et, en plus, il va y avoir une continuité avec la zone des Magouëts et également, la zone de Jouy, qui sera gérée également par Monsieur VEIGA, qui est le président de l'association des entreprises de Bonne-Nouvelle.

Monsieur le Maire

Donc, voilà la réponse que je faisais à Madame MISIN.

Pour le reste, les recettes du marché : 6 816 euros vous avez commencé par là. C'est vrai que l'on vote un budget en recettes de 11 millions !...

Intervention de Madame MISIN sans micro: discours inaudible.

Monsieur le Maire

11 millions et vous nous parlez en priorité de 6 816 euros.

Chacun ses priorités, Madame MISIN, toujours l'histoire « du doigt et de la lune »...

Monsieur Mikaël DELALANDE

D'abord, merci Madame BOSSE-PERUS d'avoir répondu simplement à la question qui a été posée par Madame MISIN. Cela ne sert à rien de faire des « ambages », à question simple, réponse simple.

Maintenant, nous savons que cette zone n'est pas abandonnée, qu'il y a des choses qui vont se faire, notamment au niveau de la boulangerie, etc... Voilà, c'est une réponse simple, donc c'est très bien, nous pouvons nous parler.

Vous avez dit que nous étions encore des « passagers clandestins ». Nous ne sommes pas d'accord sur la version des faits. Nous sommes désolés, mais, nous avions téléphonéet nous étions invités, à différents titres d'ailleurs, avec différentes casquettes et nous étions inscrits à cette Commission.

Si vous ne voulez pas que l'on aille, comme cela, devant l'information, si vous ne voulez pas que l'on aille, en concertation, eh bien, faites un peu plus de commissions, faites comme vient de le faire, Madame BOSSE-PERUS, donner de l'information. Parce que, ceque je regrette, un petit peu, dans ce rapport d'orientation budgétaire, c'est que l'on apprend plein de choses. C'est vrai, vous n'êtes pas avars de commentaires, de projets, mais, nous ne pouvons pas en discuter.

Il y a des commissions qui existent où il pourrait y avoir un débat. Nous ne pouvons pas débattre de tout dans un Conseil Municipal, autrement, cela pourrait durer des heures et des heures... Donc, je préfère l'attitude de Madame BOSSE-PERUS de nous donner des informations comme elle l'a fait. Merci.

Monsieur le Maire

Alors, je suis tout à fait d'accord avec Monsieur DELALANDE. Les commissions, c'est fait pour délibérer sur des sujets, c'est fait pour ne pas encombrer le conseil municipal de débats qui prennent un peu trop de place.

Malheureusement, et nous ne sommes pas les seuls à Donges à le vivre, dans les commissions il n'y a aucun débat, parce qu'évidemment, il n'y a pas les caméras, il n'y a pas la presse, alors évidemment, c'est beaucoup moins glorifiant de débattre sereinement...

En commission, nous présentons les projets et il n'y a, en général, pas d'observations, c'est dommage. Mais, je suis d'accord, si les commissions fonctionnaient mieux, nos débats en conseil municipal seraient moins longs, parce que les discussions auraient déjàpu avoir lieu et nous ne serions pas dans ces « postures »...

Monsieur Vincent MIAULT

Par rapport aux commissions, puisque nous étions sur le sujet, simplement, le fait d'en annoncer, cela permettrait de discuter. Malheureusement, il n'y en a quand même pas beaucoup. Si vous dites que l'on ne débat pas en commission, c'est peut-être aussi pour cela, donc, il faudrait qu'il y en ait pour débattre.

Par rapport à ce rapport d'orientation budgétaire, moi, je voulais revenir sur la situation Internationale, qui n'est pas uniquement focalisée, pour moi, sur l'Ukraine. Il y avait aussi des tensions sur les matières premières, qui étaient apparues bien avant le conflit en Ukraine et c'est un problème qui crée aussi beaucoup d'inflation, ce n'est pas uniquement le problème du pétrole et du gaz.

A côté de cela, il est vrai que le conflit en Ukraine est quand même quelque chose de très inquiétant. Moi, je suis assez d'accord avec vous, Monsieur le Maire, sur le fait que cela puisse poser des questions pour des élus qui ont en charge d'établir des budgets, de savoir que, comme nous l'avons vu l'année dernière, du jour au lendemain, tout peut aller à « vau-l'eau ». Et, nous ne sommes, peut-être, pas encore, au vu des déclarations de cette semaine de dirigeants de ce monde, certains que cela puisse revenir à la normale très rapidement. J'ai plutôt l'impression que le conflit s'enlise et risque de peser longtempssur le monde.

A côté de cela, aussi, il y a une chose qu'il ne faut pas oublier, c'est tout ce qui concerne les problématiques climatiques. Partout dans le monde, il y a des gros problèmes que, nous, nous commençons simplement à entrevoir, parce que nous commençons à avoir unpeu plus chaud l'été.

A côté de cela, il y a des déplacements énormes de population, des problèmes de famine, énormément de problèmes de logement, de disparitions de logements aussi et cela va impacter tous les pays du monde et nous aussi.

A côté de cela, faire un budget, bien sûr, il faut le faire. Ce que je voulais dire aussi, c'est que, si l'on revient un peu plus au niveau français, nous avons le « quoi qu'il en coûte » qu'il va falloir solder. Les termes ont été lancés. L'Etat veut revenir à un déficit de moinsde 3 %, en 5 ans.

Cela veut dire, tout simplement, que l'Etat va chercher à faire des économies, en réduisant les allocations, il n'y en a plus beaucoup à Donges, qui vont forcément pesersur les communes. Nous allons encore devoir, si nous ne recevons plus rien, « cracher aubassinet » et cela va être encore plus compliqué pour nous, pour notre Commune de Donges qui continue à grandir, sans savoir jusqu'où, mais nous espérons que cela va se calmer.

Et, à côté de cela, il y a tout ce que disait Christine, par rapport à ces règles de fonctionnement et d'économie sur les dépenses de fonctionnement où les collectivités vont devoir aussi fortement « revoir leurs copies ». Donc, c'est compliqué, aujourd'hui, de faire des budgets.

Donc, moi, ce soir, je n'avais pas forcément amené « la brosse à reluire » pour faire la liste des choses qui pourraient être très bonnes pour la commune, que vous engagez ou pas. J'ai simplement, quand même, constaté que, depuis des années, mais vous avez répondu en partie sur le sujet, à Madame MISIN, par rapport à la voirie, nous accusons des retards qui me semblent inquiétants. Vous dites que vous n'en aviez pas les moyens, peut-être, mais le retard, cela coûte et ce retard va accentuer les coûts, au fur et à mesure que l'on attend.

A côté de cela, il y a aussi des choses qui m'ont un petit peu interpellé dans ce que j'ai lu. Je fais la même remarque aussi que l'on apprend beaucoup de choses à la lecture de ce document, parce que, malheureusement, on n'échange pas assez. Je vais dire que nous apprenons beaucoup trop de choses.

J'apprends, par exemple, alors c'est peut-être récent, qu'il y a un projet d'achat, juste autour d'ici, en face du Crédit Mutuel d'un logement. Alors, c'est bien de faire de la prospective pour animer le « coeur de bourg » et de se dire : « Nous allons acheter un bâtiment pour le mettre en commerce, pour partie, au rez-de-chaussée et puis, en logements sociaux à l'étage », mais est-ce qu'aujourd'hui, c'est véritablement la priorité ? Je me pose la question, même si nous pouvons nous imaginer que l'argent mis dans ce projet-là, va retrouver les caisses de la Commune quand il sera revendu.

Aujourd'hui, dans les priorités, je ne suis pas sûr que cela soit forcément ce qu'il fallait faire. Mais bon, c'est à vous de juger de l'opportunité. Dans tous les cas, nous, nous serons curieux de savoir ce qui sera réellement fait de ce bâtiment et qu'il sera véritablement utilisé pour un commerce qui puisse profiter à tous.

Il me reste encore une chose, c'est sur les arrêts maladie, où je trouve qu'il y en a peutêtre un peu trop et il faudrait vraiment se poser la question de savoir ce qui peut sepasser aujourd'hui, pour en arriver là. Voilà.

Monsieur le Maire

Alors, je vais répondre succinctement, en commençant par la fin, sur les arrêts maladie. Il y a eu un grand nombre d'arrêts maladie dans le passé, ce qui a généré des dépenses, mais aussi des recettes, au niveau de l'assurance garantie de salaire, que nous avons.

Il faut savoir que, dans ces arrêts maladies, on ne parle pas de maladies liées à l'activité professionnelle. Pour l'essentiel, ce sont des arrêts maladie qui, malheureusement, touchent des personnes qui, si elles avaient fait un autre métier, auraient eu les mêmes pathologies, et pas de lien avec le service.

Donc, le nombre d'agents qui sont en arrêt maladie, en lien avec le service, il y en a eu quelques-uns, mais il a fortement diminué. Et, malheureusement, encore une fois, il y a des personnes qui sont parties à la retraite, alors qu'elles étaient en pathologie indépendante du milieu professionnel. Donc, ces arrêts maladie ordinaire, on ne peut, malheureusement, pas les prévenir, de façon très aisée. En tout cas, ils ont diminué. Pources arrêts importants de longue durée, congés de longue durée, il y en a moins.

Mais, encore une fois, si c'était l'employeur qui était responsable des maladies, non cela n'est pas le cas. Il y a eu quelques problématiques avec des personnes, mais ces personnes ont quitté à la Collectivité, pour la plupart d'entre elles. Voilà, pour les arrêts Maladie.

Concernant l'achat du bâtiment qui se trouve en face du Crédit Mutuel, nous, nous faisons de la prospective. Nous avons déjà acheté l'ancien Carrefour Express, parce que le site était stratégique et nous ne le regrettons pas. Nous ne le regrettons pas, parce que si nous devions le racheter aujourd'hui, je peux vous dire que le prix serait bien supérieur à ce qu'il était, au moment où nous l'avons acheté à l'amiable. Depuis les années qui se sont passées, je ne sais plus si c'est en 2019 ou en 2018, je crois que c'est 2019, le prix a fortement augmenté à Donges. Je parle du prix du foncier. Il suffit d'aller voir sur les sites internet du Ministère des Finances, les prix sont en forte hausse, notamment dans le secteur.

Simplement, le site est stratégique et nous, nous estimons que le site, à l'angle de l'avenue de la Paix et de la rue du Vice-Amiral Halgan, est stratégique aussi, pour l'attractivité future du « Centre-Bourg ».

Il faut se mettre dans l'idée que la place va être réaménagée, que les quais de bus, qui ne servent plus, vont disparaître et que, par conséquent, dans ce quartier, il va être important de remettre de l'activité. Autour de la place, c'est vraiment le linéaire commercial, c'est le secteur le plus stratégique pour l'attractivité de la Commune.

Quand on parle « d'attractivité », il va falloir repenser les mobilités, le stationnement, la circulation à vélo, le stationnement des vélos, la sécurité routière, il y a plein de choses à travailler, et encore une fois, il y a des études qui vont être menées. Sur ce site-là, quand on parle « d'attractivité », quand on voit que les vitrines commerciales existantes, pour la plupart, sont toutes occupées, je dis pour la plupart, car il reste l'ancienne boulangerie « la Raffinée », mais bon...

Forcément que, quand on a une ambition d'augmenter « l'attractivité » du « Centre-Bourg » et qu'il y a une opportunité comme celle-là, on la saisit. Alors, je n'ai pas encorele nom ou la catégorie du commerce ou de l'activité qui viendra en rez-de-chaussée, maissur ce site-là, il y a quand même beaucoup, beaucoup de demandes, et cela serait dommage de laisser partir cela, pour faire autre chose qu'un projet structurant du « Centre-Bourg ».

Evidemment, à l'étage, nous avons besoin de logements d'urgence, c'est une grosse demande. Donc, cela ne sera pas du logement social, ce sera du logement d'urgence, parce que nous avons besoin de logements d'urgence. Monique PIRAUD le sait très bien. Nous sommes confrontés au quotidien, à des situations parfois dramatiques, de certaines familles et il faut avoir des logements adaptés. En « Centre-Bourg », un logement d'urgence, à cet endroit-là, cela paraît particulièrement bien situé. Donc, voilà pour l'étage et pour le rez-dechaussée, une activité, mais on ne laisse pas passer une opportunité comme celle-là.

Dans le schéma que nous avons pour l'aménagement du « Centre-Bourg », « l'attractivité » du « coeur de bourg », cela nous paraît, alors forcément, on peut être d'un avis différent, mais, pour nous, cela nous parait structurant et stratégique de le faire maintenant, quand l'opportunité est là, à un prix tout à fait raisonnable par rapport au prix du marché alors forcément on peut être un avis différent.

Concernant la voirie, certes, il n'y a pas eu de grands travaux de voirie depuis quelques années. Quand je parle de voirie, c'est sur des kilomètres. Mais, je précise quand même les raisons pour un certain nombre de voiries. Je pense à la route qui part de la rue de Pascau du Plessis qui va jusqu'à Sem, en passant par Maca et le Pavillon etc...: cette route-là mérite largement d'être réhabilitée complètement, parce qu'elle a déjà fait l'objet de travaux divers, d'enterrement de réseaux électriques, de rénovation d'une canalisation d'eau potable qui alimente la raffinerie. Et, nous voyons bien que, pas très loin de chez moi, elle est gravement abîmée, cette voirie et forcément, il y a des flaques d'eau, dèsqu'il pleut. On ne peut pas circuler correctement et on est obligé de prendre la voie de gauche, quand il n'y a pas de voiture en face. Ce n'est pas du tout satisfaisant.

Mais, il n'est pas opportun de réhabiliter cette voirie tout de suite, parce que cette voirie va être à nouveau touchée par les travaux de réalisation de l'assainissement collectif. Nous n'allons pas faire une voirie neuve, que deux ans après, nous allons casser, ce serait absurde. Donc, nous en avons décidé ainsi et nous attendons le phasage annoncé des travaux qui doivent être réalisés par la Direction de l'Eau et de l'Assainissement de la CARENE, pour que nous puissions faire cette voirie, avec le concours financier de la CARENE, qui l'aura, à nouveau abîmée, n'est-ce pas, entre Sem et la rue de Parscau du Plessis. Voilà aussi ce qui explique pourquoi une voirie importante de la Commune, pas la plus importante, mais quand même relativement importante, n'a pas été réhabilitée, alors que la route qui va jusqu'à la déchetterie, en partant du Perron jusqu'à la Roulait, a été entièrement refaite, il y a quelques années déjà.

Donc, il faut tenir compte aussi du phasage des travaux. J'ajoute que dans le quartier de Hélé, Er et la Diguenais, là aussi, il va y avoir des travaux de réalisation d'assainissement collectif par la CARENE, à partir de la station d'épuration de Besné et que, évidemment, avant de refaire des travaux importants à Héllé, la Maillardais, Ker David, le Magasin, Er et la Diguenais, nous allons attendre que ces travaux d'assainissement soient réalisés, ce qui est un peu normal aussi.

Donc voilà, il y a un certain nombre de choses qui sont à faire. La rue de Gramont, nous en avons parlé, c'est bien une priorité. Nous avons déjà commencé à en parler avec un bureau d'études, mais les choses ne pouvaient pas toutes se faire en même temps, pour les raisons financières dont j'ai déjà parlé.

Voilà ce que je voulais dire en réponse à Monsieur MIAULT.

Si personne d'autre ne souhaite prendre la parole, je vous propose de prendre acte que ce rapport d'orientation budgétaire a bien été débattu, puisqu'il s'agit de voter que nous prenons acte, s'il n'y a pas d'avis contraire.

Décision

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

PREND ACTE de la tenue d'un Débat d'Orientation budgétaire pour 2023 relatif au Budget Général.

Monsieur le Maire

La question suivante est une correction sur l'autorisation qui a été donnée au Conseil Municipal de décembre d'engager et mandater les dépenses dans la limite du quart des crédits inscrits à la section d'investissement de 2022. C'est une petite modification mineure qui n'a aucune espèce d'incidence sur nos investissements. Je laisse donc la parole à Chantal GUINARD.

DELIBERATION N° 4

BUDGET GENERAL 2023 DE LA COMMUNE : AUTORISATION AU MAIRE D'ENGAGER ET MANDATER LES DEPENSES DANS LA LIMITE DU QUART DES CREDITS INSCRITS A LA SECTION D'INVESTISSEMENT DE 2022 : DELIBERATION MODIFICATIVE

Rapporteur: Madame Chantal GUINARD

Exposé

Par délibération n°13 du 15 décembre 2022, le Conseil municipal a autorisé Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à compter du 1^{er} janvier 2023 et jusqu'à l'adoption du budget primitif 2023, à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement non reportées, dans la limite du quart des crédits ouverts en dépenses d'investissement du budget général de l'exercice 2022.

Or, dans le cadre du contrôle budgétaire, M. le Sous-Préfet a fait observer par lettre du 13 janvier dernier, que l'article L. 1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales dispose que les crédits ouverts à la section d'investissement du budget de l'exercice précédent doivent correspondre aux crédits nouveaux et exclure, outre le chapitre 16 « emprunts & dettes assimilées », le report du résultat D001, les dépenses imprévues ainsi que les restes à réaliser(RAR).

Proposition

En conséquence, il est proposé au Conseil Municipal d'abroger la délibération n° 13 du 15 décembre 2022 et de lui substituer la présente délibération visant à autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué, à compter du 1er janvier 2023 et jusqu'à l'adoption du budget primitif 2023, à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement non reportées, dans la limite du quart des crédits inscrits en dépenses d'investissement du budget général de l'exercice 2022 (hors : chapitre 16 « emprunts & dettes assimilées », report du résultat D001, dépenses imprévues et restes à réaliser(RAR)) par chapitre ainsi qu'il suit :

| CHAPITRE | LIBELLE | BUDGETISE | QUART DU BUDGETISE |
|----------|------------------------------------|-------------|-----------------------|
| | | | |
| 20 | 20 Immobilisations incorporelles | | 30 479 € |
| | | | |
| 204 | Subventions d'équipement versées | 23 000 € | 5 750 € |
| | | | |
| 21 | Immobilisations corporelles | 708 227 € | 177 057 € |
| 23 | Immobilisations en cours | 2 326 000 € | 581 500 € |
| 27 | Autres immobilisations financières | 600 € | 150 € |
| TOTAL | | 3 179 742 € | 794 936 € |

La Commission des Finances a émis un avis favorable à cette proposition le 9 février dernier.

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à en délibérer.

Monsieur le Maire

Effectivement, c'est de pure forme, car, de toute façon, nous voterons le budget dans un peu plus d'un mois et je n'ai, évidemment, pas engagé des dépenses d'investissement à proportion des montants indiqués, même des nouveaux.

Décision

Après délibération, le Conseil Municipal, par :

22 POUR

Εt

7 ABSTENTIONS

(Monsieur DELALANDE Mikaël, Madame MISIN Christine, Monsieur PABOIS Alain, Madame DAVID Joséphine, Messieurs MIAULT Vincent, PERRIN Yvonnick, BAUDICHAUD Ghislain)

□ **AUTORISE** Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à compter du 1^{er} janvier 2023 et jusqu'à l'adoption du budget primitif 2023 du budget général, **A ENGAGER**, **LIQUIDER** et **MANDATER** les dépenses d'investissement non reportées, dans la limite du quart des crédits inscrits en dépenses d'investissement 2022, à hauteur des montants ci-dessus par chapitre.

DELIBERATION N° 5 VERSEMENT D'UNE CONTRIBUTION EXCEPTIONNELLE AU BUDGET DU SYNDICAT MIXTE DU PARC NATUREL REGIONAL DE BRIERE (PNRB)

Rapporteur: Madame Chantal GUINARD

Exposé

Suite aux échanges qui ont eu lieu lors du comité syndical du PNRB du 1er février dernier et conformément à ses statuts, le syndicat mixte du Parc sollicite la commune par courrier du 7 février 2023 pour le versement d'une contribution exceptionnelle au titre de l'année 2023.

En effet, cette contribution permettra au PNRB de consolider le programme d'actions 2023 qui a dû être amputé lors du budget primitif afin de l'équilibrer. En lien avec la revalorisation de la dotation biodiversité que la commune touchera en 2023 et qui devrait être d'un montant de 32 543 €, cette contribution exceptionnelle serait d'un montant maximal de 0,9 € par habitant, soit 7 456 €. Le PNRB indique par ailleurs dans son courrier que cette subvention serait potentiellement revue à la baisse en fonction de l'ajustement de son budget supplémentaire, du compte administratif 2022 et des autres contributions reçues.

Proposition

CONSIDERANT l'examen de la demande de subvention exceptionnelle présentée par le PNRB par courrier du 7 février 2023,

CONSIDERANT que les activités conduites par l'association sont d'intérêt local,

Le Conseil Municipal est appelé à délibérer pour :

*attribuer une subvention exceptionnelle de 0,90 € par habitant, soit 7 456 €, au Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional de Brière,

*autoriser Monsieur le Maire à signer toutes pièces relatives à cette subvention. Cette somme sera imputée sur le budget de fonctionnement en 678.

Monsieur le Maire

Nous votons une contribution exceptionnelle au Parc. Mais, il y a une bonne nouvelle, qui nous a été donnée par le Parc. C'est que nous pouvons, maintenant, bénéficier d'une dotation « biodiversité » et que nous allons, pour la première fois, je crois, Cédric, toucher cette dotation pour un montant de 32 543 euros.

Donc, si nous reversons au Parc, 7 456 euros, c'est à mettre en balance avec le +32 543 euros qui va largement compenser, et même bien au-delà, le montant que nous allons verser. Donc, c'est quand même une bonne nouvelle qui nous est venue, au titre de cette dotation « biodiversité ».

Monsieur Mikeël DELALANDE

Dans la libération, vous parlez de programme d'actions 2023. De mémoire, je ne pense pas que nous l'ayons reçu. Est-ce que vous pouvez nous dire, en quoi cela consiste et pourquoi est-ce que nous sommes obligés de donner cette subvention supplémentaire ?

Monsieur le Maire

Nous pourrons vous communiquer le programme d'actions 2023 du Parc. Cédric l'a entre les mains.

Monsieur Cédric DUVAL

Je peux le faire, déjà, d'une façon un peu synthétique.

Pour un total de 1 365 244 euros, il y aura notamment :

- 1) Développer une gestion intégrée des espaces naturels et urbains ;
- 2) Se mobiliser face à l'accélération du changement climatique ;
- 3) Encourager la transition agricole et alimentaire du territoire ;
- 4) Consolider l'offre de découverte des patrimoines au service des habitants et du tourisme de nature :
- 5) Favoriser l'emploi des matériaux bio et géosourcés et le développement d'économies circulaires ;
- 6) Construire et stimuler une citoyenneté active.

Monsieur le Maire

Je propose que ce document, qui vient du Parc est intéressant, comme tu l'as résumé, Cédric. Nous l'envoyons donc, scanné, à tous les membres du Conseil Municipal.

Monsieur Mikaël DELALANDE

Merci pour l'explication. Avec ce que vous venez de nous donner, nous allons voter la délibération.

Monsieur le Maire

J'en profite pour remercier, Cédric, pour son investissement dans toutes les instances « briéronnes » où il est très actif et très présent, que ce soit au Parc, au SBVB, qui est le Bassin Versant du Brivet, ainsi qu'à la Commission Syndicale de Grande Brière Mottière. Merci, Cédric, pour ton engagement.

Décision

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'UNANIMITE :

☐ DECIDE :

- **→ D'ATTRIBUER** une subvention exceptionnelle de 0,90 € par habitant, soit7 456 €, au Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional de Brière,
- → D'AUTORISER Monsieur le Maire A SIGNER toutes pièces relatives à cette subvention.

Cette somme sera imputée sur le budget de fonctionnement en 678.

DELIBERATION N° 6

FOURNITURE DE PRODUITS D'ENTRETIEN ET DE CONSOMMABLES ET ACQUISITION DE MACHINES DE NETTOYAGE : CONVENTION CONSTITUTIVE DE GROUPEMENT DE COMMANDES ENTRE LES VILLES DE SAINT-NAZAIRE, DONGES, LA CHAPELLE DES MARAIS, MONTOIR-DE-BRETAGNE, PORNICHET, SAINT-JOACHIM, SAINT-MALO-DE-GUERSAC, TRIGNAC, LA SILENE ET LE CCAS DE LA VILLE DE SAINT-NAZAIRE ET LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE LA REGION NAZAIRIENNE ET DE L'ESTUAIRE (CARENE)

AUTORISATION DE SIGNATURE

Rapporteur: Monsieur Daniel SIMON

Exposé

Le marché relatif aux fournitures de produits d'entretien et de consommables et d'acquisition de machines de nettoyage arrive à échéance. Il convient de lancer cette nouvelle consultation en vue d'acquérir ces fournitures. Les Villes de Saint-Nazaire, Donges, La Chapelle des Marais, Montoir-de-Bretagne, Pornichet, Saint-Joachim, Saint-Malo-de-Guersac, Trignac, la Silène et le CCAS de la Ville de Saint-Nazaire et la Communauté d'Agglomération de la Région Nazairienne et de l'Estuaire (CARENE) ont souhaité constituer un groupement de commandes afin de bénéficier de prix et de conditions plus avantageuses.

La convention de groupement de commandes ci-jointe, prise en application des articles L.2113-6 et L.2113-7 du Code de la commande publique fixe le cadre juridique de cette consultation.

Elle désigne la Ville de Saint-Nazaire comme coordonnateur du groupement. A ce titre, elle sera chargée de l'organisation de la procédure.

Proposition

En conséquence, il est demandé de bien vouloir :

- AUTORISER Monsieur le Maire à signer la convention constitutive du groupement de commandes pour les marchés de fourniture de produits d'entretien et de consommables et acquisition de machines de nettoyage désignant la Ville de Saint-Nazaire comme coordonnateur du groupement ;
- AUTORISER le coordonnateur du groupement à signer le ou les marchés publics correspondants avec la ou les entreprises retenues en application de la convention constitutive du groupement.

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à en délibérer.

Monsieur le Maire

C'est un nouveau groupement de commandes, comme nous en approuvons beaucoup lors de nos séances.

Monsieur Vincent MIAULT

Soit, je pose ma question maintenant, soit je la pose à la fin de la quatrième question sur les groupements de commandes.

C'est une question par rapport à ces groupements de commandes. Nous en avons quatre, je crois, ce soir, en délibération. Donges forcément en fait partie, sinon on ne les voterait pas. Est-ce qu'il y a un réel intérêt à rentrer dans ces groupements pour Donges ?Parce que, parfois, ce sont des groupements de commandes, que l'on va dire, limitatifs,en qualité des fois...

Est-ce que l'on s'inscrit dedans, parce qu'il y en a réellement besoin, ou c'est parce que, on nous demande notre avis et que cela ne coûte pas grand-chose d'y aller, parce qu'à la limite, en cas de besoin, on le prendra, mais sans en être vraiment sûr, mais parce que l'on fait partie de la CARENE, on y va ?

Monsieur le Maire

En fait, nous ne faisons pas passer en conseil municipal, toutes les propositions de groupements de commandes, évidemment. Il y en a certaines qui nous intéressent plus que d'autres. Certaines sont sans objet par rapport au périmètre de nos compétences et de nos services.

Ce qui est important, c'est que le groupement de commandes ne nous oblige pas à acheter un minimum. Ce ne sont pas des marchés à « bons de commandes », où il y a unminimum à acheter, même si nous n'en avons pas besoin. Pour nous, le minimum, il est de zéro. Donc, cela n'oblige pas à acheter. C'est une option que nous ouvrons, mais, ce n'est pas une obligation.

Si nous décidons d'adhérer à un groupement de commandes, c'est que, a priori, il y a un intérêt potentiel pour nos services. Sinon, on n'y rentrerait même pas. Après, est-ce que nous allons déclencher la commande auprès du prestataire qui aurait été retenu, c'est en fonction, là encore, nous sommes toujours dans l'incertitude, le flou.

Il y a des raisons qui font que l'on adhère à un groupement de commandes et qui font qu'après, on n'en a plus forcément autant besoin. Mais, nous gardons les options ouvertes. Et, certains groupements de commandes sont particulièrement importants. Je pense notamment à Territoires d'Energies, c'est le nouveau nom du SYDELA.

Si nous n'avions pas adhéré au groupement de commandes pour acheter en commun, de l'électricité, je peux vous dire, et je crois que je l'ai déjà dit dans un précédent conseil, que nous serions en très grave difficulté. Certes, aujourd'hui, nous subissons au quotidien, des hausses de tarifs de l'électricité, mais, heureusement que nous sommes rentrés dans ce groupement du SYDELA.

Le SYDELA nous a fait un retour avec des indications sur l'évolution des tarifs et les communes, hors SYDELA, hors groupement de commandes, je peux vous dire qu'elles ont souffert et qu'elles souffrent, beaucoup plus que nous.

Alors, les groupements de commandes ne sont pas toujours la panacée, mais, dans certains domaines, la logique de mutualisation de dire que « l'on pèse plus lourd », on est plus fort lorsque l'on se met à plusieurs acheteurs, face à des fournisseurs, c'est quand même globalement intéressant.

Je suis d'accord avec vous, Monsieur MIAULT, il y a des commandes qui sont en fonction de l'objet, qui sont beaucoup plus limitées. Alors, on ne compare pas l'achat d'électricité d'une ville avec un achat de machine à laver, évidemment... Mais, néanmoins, nous pouvons penser que la logique est intéressante et à partir du moment où cela ne nous impose pas et ne nous contraint pas. Nous gardons toujours des options et nous essayons toujours d'aller vers le plus intéressant pour nos achats.

Si nous ne sommes plus dans le groupement de commandes, nous ne pouvons plus bénéficier de prix, plus tard, et nous ne pouvons pas nous « raccrocher » à un groupement de commandes en cours de fonctionnement. Cela doit se faire avant la commande publique, avant le lancement de la procédure de marché, d'où l'importance d'yadhérer en amont, parce qu'après, on le regrette et il est trop tard pour rentrer dans le groupement, une fois que le marché est attribué. L'entreprise ne peut pas nous faire les mêmes prix que ceux du groupement.

Décision

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'UNANIMITE :

AUTORISE Monsieur le Maire **A SIGNER** la convention constitutive du groupement de commandes, reprenant les principes ci-dessus définis, ainsi que tout document s'y rapportant;

■ AUTORISE le coordonnateur du groupement A SIGNER le ou les marchés publics correspondants avec les entreprises retenues en application de la convention constitutive du groupement.

DELIBERATION N° 7

ACQUISITION DE MATERIELS D'ESPACES VERTS NEUFS ET D'OCCASION
: CONVENTION CONSTITUTIVE DE GROUPEMENT
DE COMMANDES ENTRE LES VILLES DE SAINT-NAZAIRE, DONGES,
SAINT-JOACHIM ET LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE LA
REGION NAZAIRIENNE ET DE L'ESTUAIRE (CARENE)
AUTORISATION DE SIGNATURE

Rapporteur: Monsieur Daniel SIMON

Exposé

Le marché relatif aux marchés d'acquisition de matériels d'espaces verts neufs et d'occasion arrive à échéance. Il convient de lancer cette nouvelle consultation en vue d'acquérir ces fournitures. Les Villes de Saint-Nazaire, Donges, Saint-Joachim et la Communauté d'Agglomération de la Région Nazairienne et de l'Estuaire (CARENE) ont souhaité constituer un groupement de commandes afin de bénéficier de prix et de conditions plus avantageuses.

La convention de groupement de commandes ci-jointe, prise en application des articles L.2113-6 et L.2113-7 du Code de la commande publique fixe le cadre juridique de cette consultation.

Elle désigne la Ville de Saint-Nazaire comme coordonnateur du groupement. A ce titre, elle sera chargée de l'organisation de la procédure.

Proposition

En conséquence, il est demandé de bien vouloir :

- AUTORISER Monsieur le Maire à signer la convention constitutive du groupement de commandes pour les marchés d'acquisition de matériels d'espaces verts neufs et d'occasion désignant la Ville de Saint-Nazaire comme coordonnateur du groupement ;
- AUTORISER le coordonnateur du groupement à signer le ou les marchés publics correspondants avec la ou les entreprises retenues en application de la convention constitutive du groupement.

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à en délibérer.

Décision

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'UNANIMITE :

AUTORISE Monsieur le Maire **A SIGNER** la convention constitutive du groupement de commandes, reprenant les principes ci-dessus définis, ainsi que tout document s'y rapportant;

I AUTORISE le coordonnateur du groupement A SIGNER le ou les marchés publics correspondants avec les entreprises retenues en application de la convention constitutive du groupement.

DELIBERATION N° 8

ACQUISITION DE VEHICULES LEGERS NEUFS OU D'OCCASION PARTICULIERS ET UTILITAIRES : CONVENTION CONSTITUTIVE DE GROUPEMENT DE COMMANDES ENTRE LES VILLES DE SAINT-NAZAIRE, DONGES, PORNICHET, SAINT-JOACHIM, SAINT-MALO-DE-GUERSAC ET LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE LA REGION NAZAIRIENNE ET DE L'ESTUAIRE (CARENE) AUTORISATION DE SIGNATURE

Rapporteur: Monsieur Daniel SIMON

Exposé

Le marché relatif aux marchés d'acquisition de véhicules légers neufs ou d'occasion particuliers et utilitaires arrive à échéance. Il convient de lancer cette nouvelle consultation en vue d'acquérir ces fournitures. Les Villes de Saint-Nazaire, Donges, Pornichet, Saint-Joachim, Saint-Malo-de-Guersac et la Communauté d'Agglomération de la Région Nazairienne et de l'Estuaire (CARENE) ont souhaité constituer un groupement de commandes afin de bénéficier de prix et de conditions plus avantageuses.

La convention de groupement de commandes ci-jointe, prise en application des articles L.2113-6 et L.2113-7 du Code de la commande publique fixe le cadre juridique de cette consultation.

Elle désigne la Ville de Saint-Nazaire comme coordonnateur du groupement. A ce titre, elle sera chargée de l'organisation de la procédure.

Proposition

En conséquence, il est demandé de bien vouloir :

- AUTORISER Monsieur le Maire à signer la convention constitutive du groupement de commandes pour les marchés d'acquisition de véhicules légers neufs ou d'occasion particuliers et utilitaires désignant la Ville de Saint-Nazaire comme coordonnateur du groupement;
- AUTORISER le coordonnateur du groupement à signer le ou les marchés publics correspondants avec la ou les entreprises retenues en application de la convention constitutive du groupement.

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à en délibérer.

Décision

Après délibération, le Conseil Municipal, l'UNANIMITE :

AUTORISE Monsieur le Maire **A SIGNER** la convention constitutive du groupement de commandes, reprenant les principes ci-dessus définis, ainsi que tout document s'y rapportant;

■ AUTORISE le coordonnateur du groupement A SIGNER le ou les marchés publics correspondants avec les entreprises retenues en application de la convention constitutive du groupement.

DELIBERATION N° 9

ACQUISITION ET MAINTENANCE DE MATERIELS AUDIO-VIDEO ET D'ECLAIRAGE :

CONVENTION CONSTITUTIVE DE GROUPEMENT DE COMMANDES ENTRE LES VILLES DE SAINT-NAZAIRE, DONGES, LE CCAS DE LA VILLE DE SAINT-NAZAIRE, L'ASSOCIATION LES ESCALES ET LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE LA REGION NAZAIRIENNE ET DE L'ESTUAIRE (CARENE) AUTORISATION DE SIGNATURE

Rapporteur: Monsieur Daniel SIMON

Exposé

Le marché relatif aux marchés d'acquisition et maintenance de matériels audio-vidéo et d'éclairage arrive à échéance. Il convient de lancer cette nouvelle consultation en vue d'acquérir cette solution. Les Villes de Saint-Nazaire, Donges, le CCAS de la Ville de Saint-Nazaire, l'association Les Escales et la Communauté d'Agglomération de la Région Nazairienne et de l'Estuaire (CARENE) ont souhaité constituer un groupement de commandes afin de bénéficier de prix et de conditions plus avantageuses.

La convention de groupement de commandes ci-jointe, prise en application des articles L.2113-6 et L.2113-7 du Code de la commande publique fixe le cadre juridique de cette consultation.

Elle désigne la Ville de Saint-Nazaire comme coordonnateur du groupement. A ce titre, elle sera chargée de l'organisation de la procédure.

Proposition

En conséquence, il est demandé de bien vouloir :

- AUTORISER Monsieur le Maire à signer la convention constitutive du groupement de commandes pour les marchés d'acquisition et maintenance de matériels audio-vidéo et d'éclairage désignant la Ville de Saint-Nazaire comme coordonnateur du groupement ;
- AUTORISER le coordonnateur du groupement à signer le ou les marchés publics correspondants avec la ou les entreprises retenues en application de la convention constitutive du groupement.

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à en délibérer.

Décision

Après délibération, le Conseil Municipal, l'UNANIMITE :

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention constitutive du groupement de commandes, reprenant les principes ci-dessus définis, ainsi que tout document s'y rapportant;

AUTORISE le coordonnateur du groupement à signer le ou les marchés publics correspondants avec les entreprises retenues en application de la convention constitutive du groupement.

Monsieur le Maire

La question n° 10 concerne à nouveau, un avis sur le PLH. Nous avons déjà émis un avis sur le PLH l'année dernière, mais, nous devons réémettre un avis pour des motifs qui ne sont pas liés du tout à la Commune, mais qui concerne la Commune de Pornichet. Je vais laisser Daniel SIMON présenter cette délibération, parce que nous avons déjà eu longuement le temps d'émettre un avis sur le même document, sauf qu'il est modifié pour Pornichet et nous devons redélibérer.

DELIBERATION N° 10

POLITIQUE DE L'HABITAT : AVIS SUR LE PROJET DE PROGRAMME LOCAL DE L'HABITAT (PLH) DE LA CARENE POUR LA PERIODE 2022-2027

Rapporteur: Monsieur Daniel SIMON

Exposé

Le 30 mars 2022 le Conseil Communautaire de la CARENE a arrêté le projet de Programme Local de l'Habitat (PLH) 2022-2027.

Ce projet a fait l'objet d'un avis favorable du Conseil Municipal de Donges le 19 mai 2022. Toutefois le Conseil Communautaire a dû de nouveau arrêté le projet le 06 décembre 2022 suite à une remarque des services de l'Etat concernant la seule commune de Pornichet relative à la production de logements sociaux.

Conformément aux dispositions de l'article L 302-2 du code de la construction et de l'habitation le projet doit de nouveau être soumis aux communes membres pour avis, le défaut de réponse dans un délai de deux mois valant avis favorable.

Pour rappel:

Le programme local de l'habitat définit, pour une durée de six ans, les objectifs et les principes d'une politique visant à répondre aux besoins en logements et en hébergement, à favoriser le renouvellement urbain et la mixité sociale et à améliorer la performance énergétique de l'habitat et l'accessibilité du cadre bâti aux personnes handicapées en assurant entre les communes et entre les quartiers d'une même commune une répartition équilibrée et diversifiée de l'offre de logements.

Ces objectifs et ces principes tiennent compte de l'évolution démographique et économique, de l'évaluation des besoins des habitants actuels et futurs, de la desserte en transports, des équipements publics, de la nécessité de lutter contre l'étalement urbain et des options d'aménagement déterminées par le schéma de cohérence territoriale [...], ainsi que du plan départemental d'action pour le logement et l'hébergement des personnes défavorisées, du schéma départemental d'accueil des gens du voyage [...]

Le programme local de l'habitat comporte un diagnostic sur le fonctionnement des marchés du logement et sur la situation de l'hébergement, analysant les différents segments de l'offre de logements, privés et sociaux, individuels et collectifs, et de l'offre d'hébergement. Le diagnostic comporte notamment une analyse des marchés fonciers, del'offre foncière et de son utilisation, de la mutabilité des terrains et de leur capacité à accueillir des logements. Ce diagnostic inclut un repérage des situations d'habitat indigne [...].

Le programme local de l'habitat définit les conditions de mise en place d'observatoires de l'habitat et du foncier sur son territoire.

Comme déjà évoqué en conseil municipal le 19 mai 2022, ce nouveau PLH s'inscrit dans la lignée du précédent et proposent de reconduire de nombreuses actions qui répondent toujours aux objectifs du projet d'agglomération. Il s'en écarte toutefois sur plusieurs points avec quatre lignes directrices tenant compte de l'attractivité accrue de l'agglomération et de l'exigence de plus en plus grande de sobriété foncière :

- Demeurer un territoire d'accueil mais plus centré qu'auparavant sur la ville centre,
- Produire du renouvellement urbain plus dense et de meilleure qualité,
- Rendre possible les parcours résidentiels au sein de chaque commune,
- Mieux tenir compte de la diversité des situations des communes et des quartiers par la mise en place d'outils ciblés territorialement

Le document d'orientation se décline ainsi suivant quatre orientations :

- 1- Conjuguer croissance démographique, transition écologique et qualité de vie,
- 2- répondre à la diversité des besoins en logement et faciliter les parcours résidentiels
- 3- Mieux répondre à la spécificité des besoins de certains publics,
- 4- Territorialiser pour mieux prendre en compte les situations locales,

L'ensemble des quatre orientations, elles-mêmes scindées en 17 objectifs, se déclinent en 19 actions contenues dans le volet « programmes d'actions » du PLH pour lesquels le pilote, les partenaires à mobiliser, la déclinaison territoriale, les moyens humains etfinanciers, les indicateurs de suivi et le calendrier de réalisation sont détaillés action par action.

Le PLH est constitué enfin d'un programme d'actions territorialisé, où sont déclinés, commune par commune, les objectifs à atteindre par type de logement et où les principaux sites de production sont identifiés.

Pour Donges, comme pour l'ensemble des communes, l'identification de ces sites ainsi que leur potentiel constructible a fait l'objet de nombreux échanges avec la CARENE permettant de « coller » au plus près de la réalité et de la manière dont le logement est produit en fonction des règles d'urbanisme opposables.

Proposition

Considérant l'intense travail collaboratif réalisé par la CARENE avec les communes et l'ensemble des partenaires concernés, aussi bien lors d'ateliers thématiques qu'en rencontres bilatérales,

Considérant la présentation faite par la direction de l'habitat de la CARENE lors du conseil municipal du 31 mars 2022,

Considérant que la modification apportée par la CARENE lors du Conseil Communautaire du 6 décembre 2022 ne porte que sur la commune de Pornichet, il est proposé d'émettre un avis favorable au projet de PLH 2022-2027 de la CARENE.

Monsieur le Maire

Nous avons largement eu le temps de délibérer en 2022. Après la présentation qui avait eu lieu en mars, il y a eu un avis débattu le 19 mai, donc, je pense que cet avis reste « valable », évidemment, sur le document puisqu'il n'est modifié que pour Pornichet et pas pour Donges. Il est donc proposé d'émettre le même avis, pour les mêmes raisons. Je pense que personne n'a changé d'avis par rapport à ce document.

C'est purement formel, nous sommes obligés de redélibérer pour une seule commune de la CARENE qui justifiait qu'il y ait une modification.

Décision

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, l'UNANIMITE :

APPROUVE le projet de Plan Local de l'Habitat 2022-2027 de la CARENE qui comprend un diagnostic, un document d'orientations, un programme d'actions thématiques et un programme d'action territorialisé.

DELIBERATION N° 11

BONNE NOUVELLE : CESSION DE LA PARCELLE CADASTREE SECTION YD N° 114 A LA CARENE EN VUE DE REALISER UNE NOUVELLE STATION D'EPURATION DES EAUX USEES

Rapporteur: Monsieur Daniel SIMON

Exposé

La station d'épuration de la ZAC de Bonne Nouvelle a été construite en 1976. Celle-ci est en fin de vie. Le cuvelage en résine est fortement dégradé. Les bilans de traitement montrent également le caractère obsolète de cette station. Par ailleurs certaines parcelles ne sont pas raccordées au réseau d'assainissement et devront l'être à terme.

La parcelle cadastrée section YD n° 114 appartenant à la commune paraît idéalement placée pour accueillir une nouvelle station. Elle est non bâtie, facilement accessible, proche d'un milieu récepteur et non inondable. L'étude environnementale menée par la CARENE montre que la parcelle se situe en dehors des sites naturels inventoriés et n'abrite pas d'espèce protégée.

La parcelle se situe également en zone UEe1 du PLUi dévolue aux activités industrielles et en zone r3b (et accessoirement B2b) du PPRT des sites TOTAL et ANTARGAZ où seuls sont autorisés les ouvrages techniques sans fréquentation permanente.

Parmi les trois solutions d'épuration étudiées, la CARENE a retenu la filière de type « filtres plantés de roseaux » avec création d'un poste de refoulement près du transformateur. Dans ce cadre des travaux préparatoires ont déjà eu lieu avant la réfection des voiries de la ZAC.

Proposition

Il est proposé aujourd'hui de céder à la CARENE la parcelle cadastrée section YD n° 114 d'une superficie de 3 530 m² au prix de 2 €/m² soit 7 060 €, prix validé par le service des domaines compte tenu du caractère inconstructible du terrain du fait du PPRT.

Monsieur le Maire

Il s'agit d'une parcelle qui avait été achetée par la Commune, dans les années 1990, située au « Pont-Maudit », le lieudit que l'on appelait comme cela, à l'époque, qui a servià la Commune pendant un temps et qui, aujourd'hui, reconnu comme la parcelle la plus appropriée pour recevoir la nouvelle station d'épuration de la zone de Bonne-Nouvelle.

Je précise bien qu'il ne s'agit pas d'une station d'épuration pour desservir des habitations. Elle désert uniquement des entreprises qui sont situées sur la zone de Bonne-Nouvelle et elle va remplacer une station d'épuration très ancienne qui n'était plus aux normes et qui ne fonctionnait plus correctement.

Donc, c'est dans cet esprit-là que le terrain qui est situé non loin du Canal de Martigné a été retenu, et comme il est propriété de la Ville, il est proposé de la céder à l'Agglomération.

Décision

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, l'UNANIMITE :

□ **APPROUVE** la cession à la CARENE de la parcelle cadastrée section YD n° 114 sise rue de Bonne Nouvelle aux conditions énoncées ci-dessus en vue de réaliser une nouvelle station d'épuration pour la ZAC de Bonne Nouvelle,

□ **AUTORISE** Monsieur le Maire **A INTERVENIR** à la signature de l'acte administratif correspondant.

DELIBERATION N° 12

CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE LOCAUX COMMUNAUX A L'OFFICE SOCIO-CULTUREL DE DONGES (OSCD)

Rapporteur : Monsieur le Maire

Exposé

Par délibération du 15 décembre 2022, le Conseil Municipal a validé la convention de mise à disposition de locaux à l'OSCD. Malgré les échanges qui ont eu lieu entre la direction générale des services et la direction de l'OSCD pour élaborer le projet voté, les membres du Conseil d'Administration souhaitent qu'interviennent quelques modifications mineures qui ne remettent pas en cause la convention.

Pour mémoire, dans le cadre de la poursuite de ses activités par l'OSCD, les bâtiments suivants lui seront mis à disposition par la commune :

- Le bâtiment de l'OSCD, 40 Rue des écoles aux fins d'activités adultes et parentalité.
- La salle de convivialité de la Résidence Sénior du lundi au vendredi **aux fins d'activités** à destination des résidents et d'activités adultes et familles. Il est à noter que les résidents sont prioritaires dans son utilisation en soirée.
- La salle de l'âge d'Or le lundi et le mercredi après-midi de 13h30 à 17h00 sauf besoin du club de l'Age D'Or (convention de mutualisation spécifique) aux seules fins d'activités adultes.
- Le garage de La Cure Passage de l'Abbé Morgat aux fins d'activités de réparation de vélo et de petit bricolage.

Les modifications sont les suivantes :

Article 2 : Désignation des locaux

- La salle de convivialité de la Résidence Sénior du lundi au vendredi aux fins d'activités à destination des résidents et d'activités adultes, familles etintergénérationnelles. La cuisine de la salle pourra être utilisée dans le cadre des activités de l'OSCD. Il est à noter que les résidents sont prioritaires dans son utilisation en soirée.
- La salle de l'âge d'Or le lundi et le mercredi apres-midi de 13n30 à 17n00 sauf besoin du club de l'Age D'Or (convention de mutualisation spécifique) aux seules fins d'activités adultes.

Article 3: Etat des locaux

Hormis le garage, l'OSCD a déjà pris en jouissance ces locaux et à ce titre les connait bien

Un état des lieux contradictoire sera annexé aux présentes.

L'Office devra tenir les locaux en état pendant toute la durée de la mise à disposition et les rendre en bon état à l'expiration de la convention.

L'OSCD devra également faire nettoyer et entretenir à ses frais, périodiquement et au moins une fois par an, tous les appareils et installations diverses (chauffe-eau..) dans les locaux du 40, rue des Ecoles.

Article 4: Destination des locaux

L'OSCD s'engage à utiliser les locaux mis à disposition exclusivement pour les activités définies avec les élus entrant dans le cadre de la convention d'objectifs définie avec la commune.

Article 7: Cession et sous-location

La présente convention étant consentie intuitu personae et en considération des objectifs décrits ci-dessus, toute cession de droits en résultant est interdite.

Ainsi, l'OSCD s'interdit de sous-louer ou de prêter tout ou partie des locaux et, plus généralement, d'en conférer la jouissance totale ou partielle à un tiers, même temporairement.

Le soutien aux associations fait partie des missions des centres sociaux. Ainsi, l'OSCD est autorisée, sous son entière responsabilité, à mettre à disposition d'autres associations dongeoises la salle de convivialité du bâtiment situé 40 Rue des Ecoles.

L'ensemble des conditions de mise à disposition de ces locaux communaux sont exposées dans la convention jointe en annexe.

Monsieur le Maire

Je précise que, provisoirement, le Président de l'OSCD a signé la convention que nous avions votée le 15 décembre 2022. En contrepartie, nous nous étions engagés au prochain conseil municipal, c'est-à-dire à celui de ce soir, à faire avaliser ces demandesde l'OSCD qui ne sont que mineures et qui ne remettent pas en cause le cadre de cette convention.

Monsieur Mikaël DELALANDE

Alors, deux choses, premièrement, je souhaiterais savoir où est-ce que vous en êtes dans les discussions avec l'OSCD ? Est-ce que cela avance ? Est-ce qu'il y a des progrès ?

Et puis, par rapport à « l'article 4 », parce que la lecture de « l'article 4 » sous-entend que les activités du champ socio-culturel, des activités autres qui rentrent bien dans l'objet de l'OSCD ne pourraient se tenir dans les locaux mis à disposition. C'est cet « article 4 » qui me gêne un peu dans sa rédaction.

Monsieur le Maire

Alors, je vais répondre d'abord sur « l'article 4 ». Cet article a fait l'objet d'une discussion, encore récente L'idée, c'est que la convention d'objectifs, elle s'appuie sur le projet du Centre socio-culturel. Donc, normalement, la convention avec la Collectivité qui finance, elle doit être en cohérence avec le projet social, nous sommes bien d'accord.

Je ne veux pas anticiper des discussions qui sont programmées, qui sont prévues, aussi bien avec la CAF qu'avec le président de l'OSCD. Il y des dates qui sont prises, donc nous avançons. Le simple fait que la convention a été signée à titre provisoire, c'est déjà une avancée, parce que les activités ont repris. Donc, nous pouvons nous féliciter de cela, mais il reste encore beaucoup de chemin, il ne faut pas se le cacher.

Effectivement, je ne veux pas déflorer le sujet, mais il est important que nous arrivions à mettre en cohérence le projet social et la convention d'objectifs. Pour revenir à « l'article 4 », l'OSCD, très précisément, n'a pas vocation à réaliser, dans les locaux mis à disposition par la Ville, des activités qui sont en dehors de son projet social, c'est évident.

Et, ce qui est un peu regrettable, c'est que le projet social n'ait pas été défini avec la Ville et que nous n'ayons été associés à aucune étape de ce projet social. C'est bien de là, que viennent beaucoup de problèmes. Normalement, un projet social, il était élaboré avec les financeurs. Nous devons avoir des étapes et dans le passé, Daniel en est témoin, dans le passé le projet social était élaboré avec les différents financeurs, c'est à dire la CAF, la Ville, les habitants et là, je crois qu'une étape en 2022, pourtant nous n'étions plus en Covid, mais la concertation normale n'a pas pu se faire. Nous en arrivons à des frictions, parce que nous avons eu un projet social qui est arrivé comme cela.

Donc, nous allons essayer de remettre les choses dans le bon sens et nous avons la volonté d'y arriver. Mais, encore une fois, il y a beaucoup de chemin à faire, parce que leschemins ont divergé. Un centre social ne peut pas fonctionner sans un partenariat fort avec la Collectivité, sur laquelle il s'adosse.

L'autonomie de gestion au quotidien, l'implication des bénévoles et des habitants, tout cela, c'est normal, mais en même temps, nous devons avoir la même vision, le même diagnostic et le même projet. Ce n'est pas la Ville qui a péché. Il y a un certain nombre de choses qui n'ont pas été suffisamment travaillées en commun.

Donc, je pense qu'il n'est pas trop tard. Je pense que nous pouvons revenir dans nos fonctionnements du passé, parce que 37 ans d'activités, quand même, nous avons les uns ou les autres pas mal de recul et d'expérience. Je pense que nous pouvons revenir vers des rapports plus confiants, en tout cas, je le souhaite, de partenariats sur ladéfinition de la place de chacun.

Encore une fois, nous n'avons jamais eu l'ambition ou le projet de « mettre sous tutelle » l'OSCD, pas du tout. Mais, dans les règles même, des centres sociaux, qui ne sont pas spécifiques à Donges, ni à Loire-Atlantique, puisqu'elles sont nationales, les centres sociaux ne peuvent pas fonctionner, en dehors de leur territoire et des acteurs de leur territoire. C'est vers cela que nous devons revenir, et je pense que cela sera possible d'y arriver, avec de la bonne volonté, parce que nous, nous avons de la bonne volonté. Mais, il y a un certain nombre de cadres et d'incontournables qui doivent être assurés.

Donc voilà, nous sommes dans une démarche positive, nous souhaitons avancer. Nous saluons les avancées qui ont déjà eu lieu, la reprise des activités adultes, notamment, et nous souhaitons aller plus loin. Mais, nous ne nous cachons pas qu'il y a encore beaucoup de chemin à faire, parce que notre connaissance sur la situation et les premiers retours que je vous fais ce soir s'appuient sur un gros travail que nous avons mené avec les services, sur le diagnostic de comprendre à partir de quand cela n'a pas bien fonctionné.

Maintenant, moi j'ai une vision très claire de beaucoup de choses, ce qui m'amène à avoir des propositions très précises à faire. Nous partageons, avec Daniel SIMON, au quotidien, parce que c'est quelqu'un, quand même, sur qui l'on peut s'appuyer pour avoir une vision très bienveillante et, en même temps, avec beaucoup de recul de l'OSCD.

Donc, maintenant, j'ai une vision très claire, et avec les services, aussi, nous partageons cette vision très claire. Nous allons la partager avec l'OSCD, parce que, je précise que la Chambre Régionale des Comptes a bien été saisie.

Il y a deux aspects, il y a l'aspect du fonctionnement d'un centre social, par rapport aux règles des centres sociaux, où là, nous avons des tas de choses à partager et puis il y a aussi l'aspect gestion d'une comptabilité analytique et gestion d'une association subventionnée, en fonction des règles législatives, où là c'est un autre volet qui a été présenté à la Chambre Régionale des Comptes.

Le Président de la Chambre Régionale des Comptes m'a répondu et il m'a indiqué que notre demande avait retenu toute son attention et qu'elle allait être traitée en 2023. Malheureusement, le programme et la charge de travail des magistrats avaient été définis peu de temps avant. Donc, cela ne va pas être immédiat. L'intervention du magistrat instructeur ne va pas avoir lieu tout de suite. Mais, il nous a assuré du grand intérêt que la Chambre allait accorder à cette démarche.

Bien évidemment, c'est une démarche que nous saluons, parce que le but, derrière, c'est que cela nous aide. Le but, c'est que cela nous aide à avancer et à progresser, dans l'intérêt de la population, des bénéficiaires, des actions de l'OSCD et, de faire en sorte, que nous ayons une vraie synergie, et non pas, une concurrence.

Les rapports de concurrence ne sont pas adaptés à un centre social. Il ne peut pas être en concurrence avec la Collectivité, ce n'est pas possible. Donc, nous n'avons pas, non plus, la volonté d'être en concurrence avec le Centre Social. Chacun doit prendre sa place, dans un esprit de confiance. Il faut rétablir la confiance, je sais que c'est difficile, mais, nous avons la volonté d'aller dans ce sens-là, pas à n'importe quel prix, mais nous avons cette volonté d'aller dans ce sens-là.

Je crois que nous aurons l'opportunité d'avancer prochainement. En tout cas, je peuxvous dire que, moi, j'ai un dossier très précis, très complet et très documenté, avec destas de références et un historique. Je crois que nous allons pouvoir partir de cette base, pour poser les questions et pour essayer de proposer des solutions et de convenir de solutions.

Voilà, je ne peux pas en dire plus, parce qu'encore une fois, je ne veux pas anticiper des débats qui n'ont pas encore eu lieu.

Monsieur Mikaël DELALANDE

C'est très bien, si le débat est apaisé. Mais, enfin, vous dites qu'il reste encore beaucoup de choses à traiter.

Mais, moi, je le redis, cet « article 4 », finalement, ne permet pas à l'Office Socio Culture de faire des actions qui relèvent de son objet parce que c'est une association, et, c'est pareil pour la Ville, parce que si vous pouvez avoir des actions à mettre en place au coursd'une année. Il y a des actions qui peuvent être mises en place, les choses peuvent évoluer, un projet social, il évolue dans le temps, il n'est pas « gravé dans le marbre ».

Cela veut donc dire, que l'on s'interdit de mettre des actions supplémentaires et l'on s'interdit d'innover, parce que l'on est enfermés dans cette convention d'objectifs. C'est cela qui me gêne, moi, un petit peu.

J'étais prêt à voter cette délibération, mais cet « article 4 » me gêne, dans sa rédaction.

Monsieur le Maire

Comme avec toute convention, nous votons des avenants, et une convention n'est jamais « figée dans le marbre », parce que, à chaque Conseil Municipal, ou presque, nousvotons des avenants à des conventions en cours. Donc, rien n'est jamais figé.

La preuve, c'est que nous votons ce soir, une convention légèrement modifiée par les paragraphes « en jaune » ou les paragraphes « rayés » par rapport à la convention que nous avons déjà adoptée, le 15 décembre dernier. Les conventions « vivent » et « bougent ». Il faut simplement que l'on se mette d'accord sur l'évolution. Donc, ce n'est pas un paragraphe qui gêne, qui bloque.

Encore une fois, la Mairie ne met pas des locaux à la disposition de l'OSCD des locaux pour qu'il y fasse n'importe quoi. Elle les met à sa disposition pour qu'il agisse en tant que centre social et il y a peut-être des choses dans les statuts d'une association qui font que nous ne lui donnons pas forcément les mêmes locaux, les mêmes moyens. Si nous lui donnons des moyens, c'est par rapport à, non pas ses statuts ou son objet social, c'est par rapport à ce qu'elle s'engage à faire dans sa convention.

Parce que, s'il n'y avait pas de convention, il n'y aurait pas de mise à disposition et s'il n'y avait pas de centre social, avec un conventionnement, que j'espère avec la Ville, il n'y aurait pas de mise à disposition des locaux, vous êtes bien d'accord.

Une association qui arrive comme cela, qui ne crée pas de partenariat avec la Collectivité, il n'y a aucune raison que la Collectivité lui donne des moyens, aucune raison, ni financière, ni humaine, ni en termes de bâtiments. Donc, si nous faisons un partenariat, cela doit déboucher sur des mises à dispositions, mais qui sont liées aux partenariats et qui ne sont pas liées au fait que ce soit une association qui a tel ou tel but.

Après, rien n'empêche à l'association, qu'elle soit l'OSCD ou une autre, d'avoir des activités, en dehors de ce qui intéresse la Ville, mais dans ce cas-là, elle le fait avec ses moyens financiers, ses moyens humains et ses moyens locaux, mais elle n'engage pas laVille, c'est clair.

Nous donnons des moyens pour des actions. Nous ne donnons pas les clés, comme cela, « non ». C'est forcément conventionné et c'est normal, parce que ce sont des moyens publics qui sont financés par le contribuable. Donc, la logique, elle me paraît extrêmement claire et la Ville a quand même l'obligation de veiller au bon emploi des moyens qu'elle met à la disposition des associations en général, de toutes les associations.

Donc, voilà, encore une fois, moi, j'espère que nous allons réussir à avancer. J'ai beaucoup de choses à partager, des réflexions, des questions et je suis très ouvert et nous sommes, en général, très ouverts à l'écoute des réponses et des questions qu'il y a en face. Mais, je redis que le chemin est encore long, pour arriver à un accord global et complet. Il va falloir passer par un certain nombre d'étapes. Il ne faut pas brusquer les choses, ni les précipiter, parce que si nous voulons tout faire passer, cela risque d'être compliqué.

Monsieur Mikaël DELALANDE

Nous avons bien compris, mais il ne faut pas dire non plus, que l'OSCD fait n'importe quoi. Votre discours est très bien, mais juste sur ce petit point-là, l'OSCD ne fait pas n'importe quoi.

Monsieur le Maire

Je n'ai pas dit qu'il faisait n'importe quoi. J'ai dit qu'il ne fallait pas le laisser, ni lui, ni aucune autre association, utiliser des moyens communaux, sans avoir un droit de regard sur ce qu'il y fait. Et, c'est valable pour n'importe quelle association qui bénéficie de moyens financiers et c'est valable pour toute association subventionnée. Elle n'a pas le droit de faire n'importe quoi de la subvention, je suis désolé.

Quand on donne une subvention à une association, excusez-moi la vulgarité, mais on ne donne pas une subvention à une association pour qu'elle fasse un « gueuleton » de ses dirigeants. Aucune ne le fait, mais c'est une caricature. Je dis que c'est pour cette raison que l'on donne des subventions, c'est pour qu'elle agisse dans l'intérêt, à l'intérêt public qui passe par l'intérêt de ses adhérents.

Proposition

| APPROUVER la convention modificative de mise à disposition de locaux à compter of la convention modificative de mise à disposition de locaux à compter of la convention modificative de mise à disposition de locaux à compter of la convention modificative de mise à disposition de locaux à compter of la convention modificative de mise à disposition de locaux à compter of la convention modificative de mise à disposition de locaux à compter of la convention modificative de mise à disposition de locaux à compter of la convention modificative de mise à disposition de locaux à compter of la convention modificative de mise à disposition de locaux à compter of la convention de locaux à la convention de locaux à la convention de locaux de la convention de | du |
|--|----|
| 1er janvier 2023 à conclure entre la Commune et l'OSCD ; | |
| | |

□ AUTORISER Monsieur le Maire à procéder à la signature de cette convention ainsi que

Décision

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par :

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à :

26 POUR

Ft

3 ABSTENTIONS

tous les actes y afférant.

(Monsieur DELALANDE Mikaël, Madame MISIN Christine et Monsieur PABOIS Alain)

| □ APPROUVE la convention de mise à d | isposition de locaux à compter du 1er janvie | r 2023 |
|--|--|--------|
| à conclure entre la Commune et l'OSCD; | | |

| ☐ AUTORISE Monsieur le Maire A | PROCEDER | à la | signature | de | cette | convention | ainsi |
|--|----------|------|-----------|----|-------|------------|-------|
| que tous les actes y afférant. | | | | | | | |

DELIBERATION N° 13

CONVENTION PARTENARIALE AVEC L'ASSOCIATION PACTES

Rapporteur: Madame Monique PIRAUD

Exposé

L'association intermédiaire PACTES intervient dans le champ de l'insertion par l'activité économique, sur le terrain de l'exclusion et de la lutte contre la précarité dans le travail.

Sa mission d'intérêt général la conduit à faire travailler des demandeurs d'emploi plus ou moins éloignés de l'emploi, en les mettant en situation de travail et en favorisant progressivement une sortie vers l'emploi et/ou une formation.

L'association est détentrice d'un projet global qui fédère un outil d'insertion et favorise la mise en œuvre d'actions sur différents territoires.

Afin d'accompagner l'association dans son action, la commune a souhaité mettre en œuvre un partenariat concrétisé par une convention. Ce partenariat se retrouve dans 4volets, celui de l'emploi de personnes par la Ville, celui du suivi des Dongeois enrecherche d'emploi, celui de la promotion de l'association par la Ville et celui de la participation aux évènements de la ville (forums de l'emploi,...).

La convention est jointe en annexe.

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à en délibérer.

Proposition

Le Conseil Municipal est appelé à délibérer pour :

 autoriser Monsieur le Maire à signer la convention partenariale avec l'association PACTES.

Monsieur le Maire

C'est une association qui est plutôt sur le secteur de Pont-Château, mais qui intervient sur Donges, que nous avons rencontré, à plusieurs reprises, notamment Monique, Viviane et Madame HENRY. Donc, c'est une association qui propose ce partenariat qui nous paraît intéressant, dans l'intérêt des Dongeois et de la population, notamment en recherche d'emploi.

Madame Joséphine DAVID

Est-ce que cela signifie que nous n'avons plus de convention ou de partenariat avec ACCES REAGIS ? A un moment, la Collectivité était avec ACCES RESGIS.

Monsieur le Maire

Nous n'avons pas à ma connaissance de relation, aujourd'hui, avec ACCES REAGIS, qui a eu un certain nombre de difficultés, il y a quelques années, notamment financières, liées à l'achat d'une légumerie.

Madame Joséphine DAVID

L'association existe toujours sur Savenay.

Monsieur le Maire

« Oui », elle existe, mais l'impact qu'elle avait sur Donges, elle ne l'a plus, très clairement.

C'est PACTES qui est beaucoup plus active sur le territoire de la Commune. Donc, nous nous orientons vers ce partenariat avec PACTES, avec des personnes très engagée socialement et avec lesquelles nous avons de très bons contacts. Nous avons des perspectives intéressantes derrière.

Décision

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'UNANIMITE :

□ **AUTORISE** Monsieur le Maire **A SIGNER** la convention partenariale avec l'association PACTES.

DELIBERATION N° 14

DESIGNATION DES ELUS PARTICIPANT AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'ASSOCIATION PACTES

Rapporteur : Monsieur le Maire

Exposé

L'association intermédiaire PACTES intervient dans le champ de l'insertion par l'activité économique, sur le terrain de l'exclusion et de la lutte contre la précarité dans le travail.

Sa mission d'intérêt général la conduit à faire travailler des demandeurs d'emploi plus ou moins éloignés de l'emploi, en les mettant en situation de travail et en favorisant progressivement une sortie vers l'emploi et/ou une formation.

L'association est détentrice d'un projet global qui fédère un outil d'insertion et favorise la mise en œuvre d'actions sur différents territoires.

Proposition

Compte tenu du partenariat de la Ville avec l'Association PACTES, il est proposé au Conseil Municipal de procéder à la désignation des représentants de la commune au sein du Conseil d'Administration de l'association.

Deux représentants de la Commune sont à désigner, un titulaire et un suppléant.

Les candidatures suivantes sont proposées : Monique PIRAUD (titulaire) et Viviane BOSSE PERUS (suppléante) :

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à procéder à cette désignation.

Décision

Après délibération, le Conseil Municipal, par :

22 POUR

Εt

7 ABSTENTIONS

(Monsieur DELALANDE Mikaël, Madame MISIN Christine, Monsieur PABOIS Alain, Madame DAVID Joséphine, Messieurs MIAULT Vincent, PERRIN Yvonnick, BAUDICHAUD Ghislain)

□ **APPROUVE** la désignation des membres proposés ci-dessus.

DELIBERATION N° 15

CREATION DE POSTES PERMANENTS ET MISE A JOUR DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Rapporteur : Monsieur le Maire

Exposé

Deux agents partent en retraite au sein du service bâtiments d'ici à mai 2023.

Une offre a été lancée l'année passée pour anticiper ces mobilités et prévoir des temps de tuilage conséquents pour que les nouveaux arrivants appréhendent au mieux le patrimoine communal aux côtés des deux agents expérimentés de plus de 30 années. Aucun candidat statutaire, faute de profil pertinent, n'a été retenu.

Une candidate émanant du privé a été sélectionnée en décembre et son recrutement s'est opéré au 23 janvier.

Un candidat expérimenté en plomberie a présenté sa candidature début janvier et sa disponibilité immédiate a permis son recrutement dès le 16 janvier.

Aussi, à l'heure actuelle, il manque un poste d'adjoint technique à temps complet pour que le tableau des effectifs soit en cohérence avec les engagements en cours.

Proposition

Le Conseil Municipal est donc appelé à valider la création au 16 janvier 2023, avec effet rétroactif de manière dérogatoire :

1 poste d'adjoint technique à temps complet,

Décision

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par :

26 POUR

Εt

3 ABSTENTIONS

(Monsieur DELALANDE Mikaël, Madame MISIN Christine et Monsieur PABOIS Alain)

□ **DÉCIDE** la création de ce poste d'adjoint technique à temps complet au 16 janvier 2023.

DELIBERATION N° 16

DECISIONS DU MAIRE PRISES PAR DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL (ART. L 2122-22 DU CGCT)

Rapporteur : Monsieur le Maire

Exposé

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal des décisions et des opérations de déclarations d'intention d'aliéner prises depuis le Conseil Municipal du 15 décembre dernier :

□ Décision du Maire n° 2023-041 du 12 janvier 2023 portant virement de crédit de 16
 230 € du compte 022 « dépenses imprévues de fonctionnement » vers le compte 66112 «
 Intérêts – rattachement des ICNE » du Budget Général 2022;

I Décision du Maire n° 2023-109 du 27 février 2023 portant signature d'une convention d'occupation précaire d'un an, renouvelable par tacite reconduction, d'un garage situé 2, rue Bernard Palissy avec l'association « The Gamblers ».

egistre des Déclarations d'Intention d'Aliener

| Dossier | Date de dépôt | Propriétaire | Demandeur |] | Bien | Adresse du Bien | Surface Parc. | Prix de vente | Acquéreur | Date de décision | Décision | | |
|------------------------|------------------|--|------------------------------------|-------------------------------|------------------------------|--------------------------|------------------|---------------------|--------------------------------------|---------------------|----------------------|-----------------|----------------------|
| | | | | | | | | Com. | | | | | |
| IA 044 052 22 00133 | 25 nov. 2022 | Madame DESBOIS Marie-Annick 49 route de Crossac | OFFICE NOTARIAL TRANSATLANTIQUE | Non bâti PLU Numéro parcelle | | PLU Numéro | | REVIN | 282 | 10000 | RIALLAND Emmanuel | 21 déc. 2022 | Pas d'acquisition |
| | | 44480 44480 | | UHa1 | AC 256 | - | | | | | | | |
| IA 044 052 22 00134 | 25 nov. 2022 | Monsieur NOBLET Yvon 14 Rue Pierre Curie 44480 44480 | DE LAUZANNE Olivier | Non bâ | Numéro parcelle | Rue Pierre Curie | 339 | 50000 | MATHIEU Charlotte | 21 déc. 2022 | Pas d'acquisition | | |
| IA 044 052 22 00134 | 25 nov. 2022 | Monsieur NOBLET Yvon 14 Rue Pierre Curie 44480 44480 | DE LAUZANNE Olivier | Non bâ | Numéro parcelle | Rue Pierre Curie | 339 | 50000 | RAYNAL Nicolas | 21 déc. 2022 | Pas d'acquisition | | |
| IA 044 052 22 00135 | 28 nov. 2022 | Monsieur BENOISTEL Jean- Pierre | OFFICE NOTARIAL TRANSATLANTIQUE | Non bâ | ti | | 6600 | 42240 | CARENE | 6 janv. 2023 | Pas d'acquisition | | |
| | | 5 rue de la Gagnerie 44880 44880 | | PLU 2AUa | Numéro parcelle YE 145 | Les Grands Angles | | | | | | | |
| IA 044 052 22 00136 | 1 déc. 2022 | Madame TOULGOAT née DENIS Isabelle | ENTRE LOIRE ET VILAINE | Bâti sur propre | | 60 | 1091 | 220000 | KLEIN née RAZAFIMALALA Frédine | 21 déc. 2022 | Pas d'acquisition | | |
| | | 97 avenue du Cabellou | | PLU | Numéro parcelle | rue Armand de Gramont | | | 17001110 | | | | |
| | | 29900 29900 | | UBa3 | YI 586 | 1 | | | | | | | |
| | | | | UBa3 | YI 588 | | | | | | | | |
| | | | | UBa3 | YI 590 | | | | | | | | |
| IA 044 052 22 00136 | 1 déc. 2022 | Madame TOULGOAT née DENIS Isabelle | ENTRE LOIRE ET VILAINE | Bâti sur propre | r terrain | 60 | 1091 | 220000 | KLEIN Stéphane | 21 déc. 2022 | Pas d'acquisition | | |

| | | 97 avenue du Cabellou 29900 29900 | | PLU UBa3 | Numéro parcelle YI 586 | rue Armand de Gramont | | | | | |
|------------------------|----------------|---|------------------------------------|--------------------|------------------------------|--------------------------|------|--------|----------------------------------|-----------------|----------------------|
| | | | | UBa3 | YI 588 | | | | | | |
| IA 044 052 22 | 1 déc. | Monsieur PLACE | ENTRE LOIRE ET | UBa3 Bâti sui | YI 590 | 20 | 598 | 190000 | LANGERON née | 21 déc. | Pas |
| 00137 | 2022 | Philippe | VILAINE | propre PLU | | | | 190000 | NAIL Fabienne | 2022 | d'acquisition |
| | | 13 rue du Presbytère | | PLU | Numéro parcelle | rue des Castors | | | | | |
| | | 35190 35190 | | UAa2 | BI 279 | | | | | | |
| | | | | UBa1 | BI 279 | | | | | | |
| IA 044 052 22 00137 | 1 déc. 2022 | Monsieur PLACE Philippe | ENTRE LOIRE ET VILAINE | Bâti sur propre | r terrain | 20 | 598 | 190000 | LANGERON Yannick | 21 déc. 2022 | Pas d'acquisition |
| | | 13 rue du Presbytère | | PLU | Numéro parcelle | rue des Castors | | | | | |
| | | 35190 35190 | | UAa2 | BI 279 | | | | | | |
| | | | | UBa1 | BI 279 | | | | | | |
| IA 044 052 22 00138 | 2 déc. 2022 | Madame GLOTAIN Marie- Annick | OFFICE NOTARIAL TRANSATLANTIQUE | Non bâ | ti | | 3204 | 70000 | CASSAGNEAU Yann | 22 déc. 2022 | Annulation |
| | | 49 route de Crossac | | PLU | Numéro parcelle | rue des Marais | | | | | |
| | | 44480 44480 | | UHa1 | ZA 223 | | | | | | |
| IA 044 052 22 | 0.14 | Madame | OFFICE NOTA DIAL | UHa1 Non bâ | ZA 225 | | 3204 | 70000 | RIMBAUD Charline | 22 déc. | Annulation |
| 00138 | 2 déc. 2022 | GLOTAIN Marie- Annick | OFFICE NOTARIAL TRANSATLANTIQUE | | u | | 3204 | 70000 | RIMBAUD Charline | 2022 | Aimulation |
| | | 49 route de Crossac | | PLU | Numéro parcelle | rue des Marais | | | | | |
| | | 44480 44480 | | UHa1 | ZA 223 | | | | | | |
| IA 044 052 22 | 5 déc. | Madame LOSSEC | OFFICE NOTARIAL | UHa1 | ZA 225 | 20 | 515 | 261000 | Indéfini | 21 déc. | Pas |
| 00139 | 2022 | VIRIGINIE | TRANSATLANTIQUE | propre | | | 313 | 201000 | muciiii | 2022 | d'acquisition |
| | | 20 RUE DES ECOLES | | PLU | Numéro parcelle | RUE DES ECOLES | | | | | |
| 7. 0.44 2 2 2 2 | | 44480 44480 | | UAa2 | BI 289 | | 465: | 200000 | | | |
| IA 044 052 22 00140 | 6 déc. 2022 | SIPAR | DE LAUZANNE Olivier | Bâti sui propre | r terrain | 10 | 1081 | 280000 | LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION | 21 déc. 2022 | Pas d'acquisition |

| | | 24 Cours Michelet | | PLU | Numéro parcelle | et 12 avenue de la Paix | | | DE LA REGION NAZAIRIENNE ET | | |
|------------------------|----------------|-------------------|------------------------|-------------------------|--------------------|-------------------------------|------|--------|------------------------------------|-----------------|----------------------|
| | | 92800 92800 | | UAa2 | BI 249 | | | | DE L'ESTUAIRE | | |
| | | | | UAa2 | BI 250 | | | | | | |
| | | | | UAa2 | BI 399 | | | | | | |
| | | | | UAa2 | BI 400 | | | | | | |
| IA 044 052 22 | 6 déc. | SIPAR | DE LAUZANNE | Bâti sui | terrain | 17 | 410 | 0 | SILENE | 21 déc. | Pas |
| 00141 | 2022 | | Olivier | propre | | | | | | 2022 | d'acquisition |
| | | 24 Cours Michelet | | PLU | Numéro parcelle | Rue du Vice Amiral HALGAND | | | | | |
| | | 92800 92800 | | UAa2 | BI 221 | | | | | | |
| | | | | UAa2 | BI 502 | | | | | | |
| IA 044 052 22 00142 | 6 déc. 2022 | SIPAR | DE LAUZANNE Olivier | Bâti sur propre | terrain | 41 | 472 | 95000 | SILENE | 22 déc. 2022 | Pas d'acquisition |
| | | 24 Cours Michelet | | PLU | Numéro | rue de la Paix | | | | | |
| | | | | 771.0 | parcelle | | | | | | |
| | | 92800 92800 | | UAa2 | BK 125 | | | | | | |
| IA 044 052 22 00143 | 8 déc. 2022 | SIPAR | DE LAUZANNE Olivier | Bâti sur terrain propre | | | 2646 | 90000 | ETABLISSEMENT PUBLIC FONCIER DE | 19 déc. 2022 | Pas d'acquisition |
| 001.0 | | 24 Cours Michelet | | PLU | Numéro | 7,9,11,13,15 et 17 rue | | | LOIRE ATLANTIQUE | -0 | |
| | | | | | parcelle | Louis Pasteur | | | | | |
| | | 92800 92800 | | UAa2 | BK 102 | | | | | | |
| | | | | UAa2 | BK 103 | | | | | | |
| | | | | UAa2 | BK 104 | | | | | | |
| | | | | UAa2 | BK 105 | | | | | | |
| | | | | UAa2 | BK 106 | | | | | | |
| | | | | UAa2 | BK 107 | | | | | | |
| IA 044 052 22 | 8 déc. | SIPAR | DE LAUZANNE | Bâti sui | terrain | | 1587 | 120000 | | 21 déc. | Pas |
| 00144 | 2022 | 24 Cours Michelet | Olivier | propre PLU | Numéro | 1 et 3 rue de | | | PUBLIC FONCIER DE LOIRE ATLANTIQUE | 2022 | d'acquisition |
| | | 24 Cours Whenever | | 1 LC | parcelle | Chateaubriand | | | LOIKE THE INTIQUE | | |
| | | 92800 92800 | | UAa2 | BK 147 | | | | | | |
| | | | | UAa2 | BK 148 | | | | | | |
| | | | | UAa2 | BK 149 | | | | | | |
| | | | | UAa2 | BK 150 | | | | | | |
| IA 044 052 22 | 8 déc. | SIPAR | DE LAUZANNE | Bâti sui | terrain | | 3397 | 170000 | ETABLISSEMENT | 12 janv. | Pas |
| | | | | 1 | | | 1 | 1 | | - | 1 |

| 00145 | 2022 | | Olivier | propre | |] | | | PUBLIC FONCIER DE | 2023 | d'acquisition |
|------------------------|----------------|-------------------|------------------------|--------------------|--------------------|-------------------------------|------|--------|------------------------------------|------------------|----------------------|
| | | 24 Cours Michelet | | PLU | Numéro parcelle | 1,3 et 5 rue des Herlains | | | LOIRE ATLANTIQUE | | |
| | | 92800 92800 | | UBa1 | BI 126 | | | | | | |
| | | , | | UBa1 | BI 127 | | | | | | |
| | | | | UBa1 | BI 128 | | | | | | |
| | | | | UAa2 | BI 129 | | | | | | |
| | | | | UBa1 | BI 129 | | | | | | |
| | | | | UAa2 | BI 130 | | | | | | |
| | | | | UBa1 | BI 130 | | | | | | |
| | | | | UBa1 | BI 587 | | | | | | |
| IA 044 052 22 00146 | 8 déc. 2022 | SIPAR | DE LAUZANNE Olivier | Bâti sur | terrain | | 830 | 111000 | ETABLISSEMENT PUBLIC FONCIER DE | 12 janv. 2023 | Pas d'acquisition |
| 00140 | 2022 | 24 Cours Michelet | Girvier | PLU | Numéro | 5,7 et 9 rue d'alsace | | | LOIRE ATLANTIQUE | 2023 | |
| | | | | | parcelle | | | | | | |
| | | 92800 92800 | | UBa1 | BM 273 | | | | | | |
| | | | | UBa1 | BM 274 | | | | | | |
| | | | | UBa1 | BM 275 | | | | | | |
| IA 044 052 22 00147 | 8 déc. 2022 | SIPAR | DE LAUZANNE Olivier | Bâti sur propre | terrain | | 1476 | 104000 | ETABLISSEMENT PUBLIC FONCIER DE | 12 janv. 2023 | Pas d'acquisition |
| 00147 | 2022 | 24 Cours Michelet | Onvier | PLU | Numéro parcelle | 13, 15,708,709,710,711,712 | | | LOIRE ATLANTIQUE | 2023 | • |
| | | 92800 92800 | | UBa1 | BM 277 | et 714 rue d'Alsace | | | | | |
| | | | | UBa1 | BM 278 | | | | | | |
| | | | | UBa1 | BM 279 | | | | | | |
| | | | | UBa1 | BM 280 | | | | | | |
| | | | | UBa1 | BM 281 | | | | | | |
| | | | | UBa1 | BM 282 | | | | | | |
| | | | | UBa1 | BM 283 | | | | | | |
| | | | | UBa1 | BM 284 | | | | | | |
| IA 044 052 22 00148 | 8 déc. 2022 | SIPAR | DE LAUZANNE Olivier | Bâti sur propre | terrain | 705 | 47 | 5000 | ETABLISSEMENT PUBLIC FONCIER DE | 12 janv. 2023 | Pas d'acquisition |
| | 2022 | 24 Cours Michelet | | PLU | Numéro parcelle | rue d'Alsace | | | LOIRE ATLANTIQUE | | |
| | | 92800 92800 | | UBa1 | BM 287 | | | | | | |

| IA 044 052 22 00149 | 8 déc. 2022 | Monsieur QUERARD MICHEL AUGUSTE MARIE RENE | SCP YANNICK BARQ ET SANDRINE DEBIERRE | Non bât | i | 7 | 476 | 65000 | TALHOUARN JASON | 8 déc. 2022 | Annulation |
|------------------------|----------------|--|---|----------|--------------------|-----------------------|-----|--------|-----------------|------------------|----------------------|
| | | 7 RUE JULES VERNE | | PLU | Numéro parcelle | RUE PIERRE DUFAURE | | | | | |
| | | 44480 44480 | | UBa3 | YI 608 | | | | | | |
| IA 044 052 22 00149 | 8 déc. 2022 | Monsieur QUERARD MICHEL AUGUSTE MARIE RENE | SCP YANNICK BARQ ET SANDRINE DEBIERRE | Non bât | i | 7 | 476 | 65000 | BOISARD ZOE | 8 déc. 2022 | Annulation |
| | | 7 RUE JULES VERNE | | PLU | Numéro parcelle | RUE PIERRE DUFAURE | | | | | |
| | | 44480 44480 | | UBa3 | YI 608 | | | | | | |
| IA 044 052 22 00150 | 8 déc. 2022 | Monsieur QUERARD MICHEL AUGUSTE MARIE RENE | SCP YANNICK BARQ ET SANDRINE DEBIERRE | Non bât | i | 5 | 885 | 65000 | BOISARD ZOE | 12 janv. 2023 | Pas d'acquisition |
| | | 7 RUE JULES VERNE | | PLU | Numéro parcelle | RUE PIERRE DUFAURE | | | | | |
| | | 44480 44480 | | UBa3 | YI 607 | | | | | | |
| IA 044 052 22 00150 | 8 déc. 2022 | Monsieur QUERARD MICHEL AUGUSTE MARIE RENE | SCP YANNICK BARQ ET SANDRINE DEBIERRE | Non bât | i | 5 | 885 | 65000 | TALHOUARN JASON | 12 janv. 2023 | Pas d'acquisition |
| | | 7 RUE JULES | | PLU | Numéro | RUE PIERRE | | | | | |
| | | VERNE 44480 44480 | | UBa3 | parcelle YI 607 | DUFAURE | | | | | |
| IA 044 052 22 | 8 déc. | Monsieur | OFFICE NOTARIAL | Bâti sur | | 7 | 718 | 237500 | Indéfini | 17 janv. | Pas |
| 00151 | 2022 | MASSON Renald | TRANSATLANTIQUE | propre | | | /10 | 237300 | macimi | 2023 | d'acquisition |
| | | 7 rue Jean Moulin | | PLU | Numéro parcelle | rue Jean Moulin | | | | | |
| | | 44480 44480 | | UBa1 | BL 948 | | | | | | |
| | | | | UBa1 | BL 949 | | | | | | |
| | | | | UBa1 | BL 950 | | | | | | |

| IA 044 052 22 00152 | 12 déc. 2022 | Madame BLOUET Christiane | DE LAUZANNE Olivier | Bâti sur | r terrain | 24 | 501 | 166346 | SCHMITS Estelle | 12 janv. 2023 | Pas d'acquisition | | | | |
|------------------------|-----------------|--------------------------------|------------------------------------|-------------------------|--------------------|----------------|-----|--------|------------------|------------------|----------------------|--------|-------------|------------------|----------------------|
| 00102 | | Résidence Espace et Vie | | PLU | Numéro parcelle | rue des Ecoles | | | | 2020 | | | | | |
| | | 44380 44380 | | UAa2 | BI 287 | | | | | | | | | | |
| IA 044 052 22 00152 | 12 déc. 2022 | Madame BLOUET Christiane | DE LAUZANNE Olivier | Bâti sur terrain propre | | | | propre | | 24 | 501 | 166346 | BOURAS Aziz | 12 janv. 2023 | Pas d'acquisition |
| | | Résidence Espace et Vie | | PLU | Numéro parcelle | rue des Ecoles | | | | | | | | | |
| | | 44380 44380 | | UAa2 | BI 287 | | | | | | | | | | |
| IA 044 052 22 00153 | 22 déc. 2022 | Madame DESBOIS Marie-Annick | OFFICE NOTARIAL TRANSATLANTIQUE | Non bâ | | | 449 | 70000 | RIMBAUD Charline | 22 déc. 2022 | Pas d'acquisition | | | | |
| | | 49 route de Crossac | | PLU | Numéro parcelle | RUE DES MARAIS | | | | | | | | | |
| | | 44480 44480 | | UHa1 | ZA 223p | | | | | | | | | | |
| | | | | UHa1 | ZA 225p | | | | | | | | | | |
| IA 044 052 22 00153 | 22 déc. 2022 | Madame DESBOIS Marie-Annick | OFFICE NOTARIAL TRANSATLANTIQUE | | | | 449 | 70000 | CASSAGNEAU Yann | 22 déc. 2022 | Pas d'acquisition | | | | |
| | | 49 route de Crossac | | PLU | Numéro parcelle | RUE DES MARAIS | | | | | | | | | |
| | | 44480 44480 | | UHa1 | ZA 223p | | | | | | | | | | |
| | | | | UHa1 | ZA 225p | | | | | | | | | | |
| IA 044 052 22 00154 | 22 déc. 2022 | Monsieur SALLE Michaël | ENTRE LOIRE ET VILAINE | propre | r terrain | 512 | 624 | 273342 | CORSET Joanna | 9 févr. 2023 | Pas d'acquisition | | | | |
| | | 512 La Diguenais | | PLU | Numéro parcelle | La Diguenais | | | | | | | | | |
| | | 44480 44480 | | UHa1 | ZE 679 | | | | | | | | | | |
| IA 044 052 22 00154 | 22 déc. 2022 | Monsieur SALLE Michaël | ENTRE LOIRE ET VILAINE | Bâti sur propre | r terrain | 512 | 624 | 273342 | BERTHELOT Jérémy | 9 févr. 2023 | Pas d'acquisition | | | | |
| | | 512 La Diguenais | | PLU | Numéro parcelle | La Diguenais | | | | | | | | | |
| | | 44480 44480 | | UHa1 | ZE 679 | | | | | | | | | | |
| IA 044 052 22 00155 | 23 déc. 2022 | Monsieur LE GUENNEC Jacques | Jean-Louis LESBATS et Pierre BIHAN | Bâti sur propre | r terrain | | 27 | 7000 | FEVRIER Karine | 9 févr. 2023 | Pas d'acquisition | | | | |

UBal BL 965

| | | 8 Rue Lavoisier | | PLU | Numéro parcelle | Avenue André Pelissier | | | | | |
|------------------------|-----------------|---|---------------------------------------|---------------------------|--------------------|------------------------|------|--------|-----------------|------------------|----------------------|
| | | 44480 44480 | | UBa1 | BM 182 | | | | | | |
| IA 044 052 22 00155 | 23 déc. 2022 | Monsieur LE GUENNEC Jacques 8 Rue Lavoisier | Jean-Louis LESBATS et Pierre BIHAN | Bâti sur propre PLU | Numéro | Avenue André Pelissier | 27 | 7000 | FEVRIER Laurent | 9 févr. 2023 | Pas d'acquisition |
| | | 44480 44480 | | UBa1 | parcelle BM 182 | | | | | | |
| IA 044 052 22 00156 | 15 déc. 2022 | Madame GADOUAIS MARIE ANTOINETTE | THOMAS | | terrain | 6 | 1250 | 100000 | DESHAYES Dylan | 7 févr. 2023 | Pas d'acquisition |
| | | 2 RUE LOUIS PASTEUR | | PLU | Numéro parcelle | PL DE LA GARE | | | | | |
| | | 44480 44480 | | UBa1 UBa1 | BH 392 BH 48 | | | | | | |
| IA 044 052 22 00156 | 15 déc. 2022 | Madame GADOUAIS MARIE ANTOINETTE | THOMAS | Bâti sur propre | | 6 | 1250 | 100000 | FOURAGE DAVID | 7 févr. 2023 | Pas d'acquisition |
| | | 2 RUE LOUIS PASTEUR | | PLU | Numéro parcelle | PL DE LA GARE | | | | | |
| | | 44480 44480 | | UBa1 UBa1 | BH 392 BH 48 | | | | | | |
| IA 044 052 22 00157 | 12 déc. 2022 | Monsieur MEROT Alexis | BAUCHET | Bâti sui propre | terrain | 28 | 405 | 230000 | LE BERRE Julien | 12 janv. 2023 | Pas d'acquisition |
| | | 28 RUE DES HERLAINS | | PLU | Numéro parcelle | RUE DES HERLAINS | | | | | |
| | | 44480 44480 | | UBa1 | BM 120 | | | | | | |
| IA 044 052 22 00158 | 30 déc. 2022 | Monsieur SCHMITT Yann | OFFICE NOTARIAL OCEANIS | Bâti sur propre | terrain | 57 | 470 | 250000 | URVOY Julien | 9 févr. 2023 | Pas d'acquisition |
| | | 57 avenue des Herlains | | PLU | Numéro parcelle | avenue des Herlains | | | | | |
| | | 44480 44480 | | UBa1 | BM 1258 | | | | | | |
| | | | | UBa1 | BM 296 | | | | | | |
| IA 044 052 22 00158 | 30 déc. 2022 | Monsieur SCHMITT Yann | OFFICE NOTARIAL OCEANIS | Bâti sui propre | terrain | 57 | 470 | 250000 | CHAUVEAU Anita | 9 févr. 2023 | Pas d'acquisition |

| | | 57 avenue des Herlains 44480 44480 | | PLU UBa1 UBa1 | Numéro parcelle BM 1258 BM 296 | avenue des Herlains | | | | | |
|------------------------|-----------------|---|------------------------------|-----------------|---|---------------------|-----|-------|-----------------------|-----------------|----------------------|
| IA 044 052 22 00159 | 15 déc. 2022 | SCI TRELAGOT LA CATHELINIERE 44119 44119 | Monsieur CHARPENTIER Rémi | Non bâ PLU UBa1 | | RUE DE TRELAGOT | 515 | 50000 | CHARPENTIER Damien | 2 févr. 2023 | Pas d'acquisition |

Le Conseil Municipal **PREND ACTE** des décisions et des opérations de déclarations d'intention d'aliéner présentées ci-dessus.

Monsieur Mikaël DELALANDE

Je ne sais pas ce qu'est l'association « THE GAMBLERS ».

Monsieur le Maire

C'est une association qui a son siège désormais à Donges, à La Pommeraye, et qui a une activité de festival autour des années « motos », des années 1950. Je laisse la parole, peut-être, à Didier ou à Viviane.

Madame Viviane BOSSE-PERUS

« Oui », parce que nous nous occupons, ensemble, avec Didier, d'un nouvel événement qui aura lieu sur Donges, à partir du mois de mai 2023. Les animations sont basées surtout sur les années 1950, avec le Rock, des voitures anciennes, et tout ce qui représente les années 1950.

Cette association « The Gamblers » est l'association qui prends en charge, intégralement, l'organisation de ce festival, qui, nous l'espérons, perdurera dans le temps, sur Donges.

Monsieur le Maire

Nous en avons terminé avec l'ordre du jour. Nous avons deux questions qui ont été posées. Dans l'ordre, je vais d'abord passer la parole à Monsieur MIAULT, pour une question concernant la déchetterie mobile.

Monsieur Vincent MIAULT

La déchetterie de Donges fait actuellement l'objet de travaux d'amélioration de l'accueil pour les habitants de la CARENE et des conditions de travail pour les salariés du site. Ces travaux, s'ils semblent pertinents, au vu de l'évolution des pratiques de tri et de recyclage n'ont pas fait l'objet de présentation du projet retenu par la CARENE, et nous regrettons que l'adjoint référent n'ait jamais fait état de ce sujet en Commission Urbanisme.

Nous notons, cependant, qu'après avoir évoqué ces travaux dans le bulletin municipal, en ayant affirmé que la déchetterie resterait opérationnelle, le temps des travaux, que celle-ci a finalement fermée pour 6 à 8 mois, ainsi que la route d'accès depuis le début janvier.

Contrairement à ce qui avait été annoncé dans le bulletin municipal n° 10, vous avez sollicité l'entreprise COVED ENVIRONNEMENT et la CARENE pour l'installation d'une déchetterie mobile, non pas, avenue de la Paix, comme indiqué, mais rue du Stade, sur le parking proche du boulodrome, dans un lieu certainement plus adapté que celui annoncé pour ce genre d'activité.

Nous ne remettons pas en cause l'utilité de l'installation provisoire de cet équipement, afin d'apporter des solutions de proximité aux Dongeois et pour éviter les dépôts sauvages, lors de cette période de réhabilitation. Mais, nous souhaitons évoquer ensemble, le sort des salariés de COVED ENVIRONNEMENT et des conditions de travail qui sont et seront les leurs jusqu'à l'été.

En effet, il n'a été prévu aucun local, digne de ce nom, pour assurer une mise à l'abri des employés, lors de leurs missions. Ceux-ci doivent trouver refuge, lors d'intempéries ou simplement pour pouvoir être, un instant, assis dans le camion fourgonnette qui les transporte jusqu'à Donges, avec, à l'arrière de cette fourgonnette, divers containers de déchets.

Pire encore, ils se sont résolus à y prendre leur repas froid, à défaut d'électricité, puisque le local que vous leur avez proposé est proprement indigne et pour cause, qui voudrait prendre son repas dans un local non chauffé, aux peintures défraîchies, en l'absence de chaise, sur une vieille table de bureau, de 50 cm de large, entre unlavabo crasseux et un urinoir ? Et je vous passe les odeurs d'un bâtiment continuellement fermé et en l'absence de solutions électriques pour chauffer son repas.

Si ce local peut être toléré en guise de toilette, il n'est en revanche, pas tolérable d'accorder si peu d'attention aux conditions de travail de personnes dévouées, en charge de l'accueil de très nombreux Dongeois.

Ce dossier a visiblement été mal suivi depuis le début. Nous vous invitons donc à vous rendre, le plus rapidement possible, pour vérifier cet état de fait, et vous demandons si un traitement approprié de l'accueil de ces personnes, peut être rapidement envisagée ?

Monsieur le Maire

Monsieur MIAULT, je vais vous répondre.

Tout d'abord, vous nous avez envoyé une question. Vous nous avez envoyé deux lignes et là, vous en avez fait une page. Donc, ce n'est pas comme cela que l'on pose les questions, Monsieur MIAULT!

Quand on pose les questions, on donne tout son texte. Là, vous nous donnez deux lignes où l'on ne comprenait pas grand-chose à votre déclaration. Maintenant, on en comprend un peu plus.

Mais, je vous rappelle que nous avons voté un règlement intérieur, en début demandat, et la question doit être posée dans le délai et c'est bien la question. Là, vous avez mis quatre lignes, voire trois lignes et demie.

Monsieur Vincent MIAULT

Lisez-là et nous verrons si c'est une question ou pas.

Monsieur le Maire

Vous en profitez pour faire une longue déclaration. Mais, je vais, quand même, vous répondre, Monsieur MIAULT et je vais vous apprendre des choses. Enfin, je ne devrais pas vous les apprendre, mais visiblement, ce sont encore des choses qui vous ont échappé, c'est dommage...

Première chose, un élément de contexte tout d'abord, la déchetterie mobile. Pourquoi est-ce qu'il y a une déchetterie mobile ? C'est parce que, c'est moi qui l'ai demandée. Ah, mais « si », mais, je vous apprends des choses et au moins, vous n'êtes pas venu pour rien!

Au départ, il n'était pas question de déchetterie mobile, quand les travaux ont été annoncés par la CARENE. Il avait été proposé que les usagers dongeois, à défaut de déchetterie sur Donges, se rendent à Saint-Malo-de-Guersac. J'ai indiqué que cela ne fonctionnerait pas, que les Dongeois avaient besoin d'un site de proximité et que, sans site de proximité, il n'était pas envisageable que les gens se rendent à Saint-Malo-de-Guersac ou ailleurs. Voilà, premier point.

Donc, je me réjouis que la CARENE ait fait droit à cette demande, qui n'était pas envisagée au départ. La CARENE s'est rendue à Rennes, pour voir le fonctionnement des déchetteries mobiles, au sein de certains quartiers de Rennes, parce que la déchetterie mobile de Donges, c'est finalement devenu un projet pilote, pour que cela puisse être mis en place ailleurs.

C'est moi qui ai envoyé à la CARENE, à la base, un certain nombre d'exemples sur le territoire Français, en Bretagne, en Région Parisienne, dans l'Isère... J'avais trouvé sur internet, des exemples de déchetteries mobiles pendant les travaux de la déchetterie. J'avais donc dit que c'était possible et réalisable et que, même si c'était un mode dégradé d'accueil du public, c'était quand même plus intéressant que pas de déchetterie du tout, pendant une durée de plusieurs mois. Donc, la CARENE a validéet elle est allée voir à Rennes.

La CARENE envisage maintenant de reproduire ce schéma, ailleurs, même si, au départ, c'était fait pour une solution provisoire à Donges. Donc, je me réjouis que cela existe, parce que ce n'était pas gagné d'avance. Maintenant, le site a évolué « oui », le site a évolué. A la base, nous pensions qu'il aurait été plus opportun de faire une déchetterie mobile aux ateliers municipaux, aux ateliers voirie-espaces verts et la CARENE nous a dit qu'il valait mieux ne pas y aller, parce que le site était tellement approprié, tellement adapté, puisqu'il y a déjà des dépôts, que nous allions donner une très mauvaise habitude aux habitants et qu'au lieu d'aller au Pont du Gué, le risque était qu'ils viennent nombreux déposer leurs déchets, même après la rénovation de la nouvelle déchetterie aux ateliers, et qu'il ne fallait pas leur donner cette mauvaise habitude. Il valait mieux trouver un autre site.

Alors, il y a eu une évolution sur le site. Ce n'est pas de notre fait. Nous avions indiqué un certain nombre de choses. Mais, moi je me réjouis de cette déchetterie. Elle a une fréquentation qui est forcément moins importante que la déchetterie en mode normal, mais elle a au moins, le mérite de répondre à une partie des demandes des habitants.

Le problème des déchets verts n'est pas traité, mais les volumes sont trop importants sur un site de déchetterie mobile. Il y a d'autres solutions qui doivent être envisagées mais, en attendant, elle a le mérite d'exister. Donc, là-dessus, je me réjouis qu'elle existe.

Deuxième point de contexte, Monsieur MIAULT, je vais vous informer de choses. Mais, il faut savoir que vous essayez de me rendre responsable des conditions de travail des salariés d'une société privée. Moi, je veux bien, mais la compétence « déchets » à votre avis, Monsieur MIAULT, vous pensez que c'est une compétence communale ou une compétence de la CARENE ? Eh bien, c'est une compétence de la CARENE, Monsieur MIAULT et cela fait des années, Monsieur MIAULT. Vous devriez le savoir.

Monsieur Vincent MIAULT

Essayez d'arrêter de prendre les gens pour des idiots, ce serait bien, et répondez aux questions que l'on vous pose, uniquement.

Monsieur le Maire

Il y a un proverbe américain, qui dit : « Quand vous posez des questions stupides, vous avez des réponses stupides ». Je suis désolé.

Je vous rappelle que c'est la CARENE qui est compétente, en matière de « déchets ». Vous essayez de dire que c'est la Commune qui est en charge des conditions de travail des salariés de COVED, eh bien « non », Monsieur MIAULT, cela ne se passe pas comme cela.

Nous, nous avons fait des choses et je ne vais pas manquer de vous détailler ce que nous avons fait. Malheureusement, si vous aviez des récriminations à faire, vousauriez dû les faire avant, puisque votre laïus, au lieu de le détailler en Conseil Municipal, pour faire encore un effet de « posture », vous auriez dû, s'il y avait vraiment une alerte à faire de votre part, vous auriez dû vous adresser immédiatement aux services de la CARENE!

Evidemment, c'est moins intéressant et cela fait moins de bruit, qu'en séance publique. Mais, en attendant, la compétence, cela fait des années, cela fait 20 ans qu'elle est à la CARENE. Donc, c'est la CARENE qui est en charge de la déchetterie de Donges et de toute la collecte et du traitement des déchets de l'agglomération. Ce n'est pas la Mairie, Monsieur MIAULT.

Cela fait longtemps que ce n'est plus la Mairie, et la CARENE n'est même pas en charge des conditions de travail des salariés de COVED, puisque COVED, c'est une société privée, qui est titulaire d'un marché public, et c'est l'employeur qui est en charge d'assurer la sécurité et la santé de son personnel et ses conditions de travail. Il y a une inspection du travail, Monsieur MIAULT. Il y a des représentants du personnel dans les sociétés privées, et c'est eux, qui ont en charge d'assurer les conditions de travail du personnel...

Alors, malgré cela, votre question elliptique de trois lignes, que vous nous aviez posée, sans nous donner l'étendue de vos récriminations, moi je me suis adressé aux services de la Ville, et je me suis adressé à la Direction des Déchets de la CARENE, ainsi qu'au Vice-Président en charge des déchets, Thierry NOGUET. J'ai eu des réponses de chacun. Donc, je vais vous les partager ce soir.

La CARENE a fait un point, sur ma demande, avec la société COVED, au niveau des conditions de travail de ses salariés et moi, j'ai fait un point avec le responsable bâtiment, hier, les deux choses se sont passées hier, où il m'a été indiqué que toutes les demandes qui ont été faites par la société COVED et qui ont pu être satisfaites par la Ville ont été satisfaites. Y compris des demandes qui n'étaient pas de la responsabilité de la Ville, parce que, encore une fois, ce n'est pas à la ville d'organiser les conditions de travail des salariés de COVED. S'il y a besoin de poser un bâtiment provisoire pour accueillir le bureau de la déchetterie, c'est de la responsabilité de qui ? C'est à COVED de le faire, c'est à l'employeur de le faire.

Nous, nous avons rendu service gracieusement à COVED, qui nous a présenté un certain nombre de demandes et le responsable du service bâtiment m'a dit clairement, en présence de Madame HENRY, que toutes les demandes avaient été satisfaites, et même au-delà, parce qu'on a mis à disposition un four micro-ondes.

Après, vous dites que les locaux sont indignes, moi, j'ai alerté le directeur des déchets de la CARENE, qui m'a indiqué qu'il avait fait le point avec la société COVED et que toutes les demandes avaient été satisfaites.

Alors, si vous avez des informations privilégiées, Monsieur MIAULT, n'hésitez pas à les partager avec l'Inspection du Travail ou auprès de la société COVED, parce que ce sont eux qui sont en tant qu'Inspection du Travail et employeur, les plus aptes à répondre et qui sont légitimes, s'il y a un réel problème, je n'en disconviens pas. Mais, ce sont eux qui sont compétents.

N'essayez pas de « tourner l'affaire », en disant que c'est, encore une fois, la Commune, qui n'a pas la compétence « déchets » depuis 20 ans qui est responsable des conditions de travail d'une société privée. Sinon, vous allez me dire que je suis responsable des conditions de travail de tous les salariés, des sous-traitants et des entreprises dongeoises. Ce n'est pas comme cela que ca marche, Monsieur MIAULT!

Il y a des compétences, il y a des entreprises privées, il a des collectivités publiques en charge des compétences, et la Commune n'a pas la compétence, et elle n'est pas non plus l'employeur. Elle essaie juste de faciliter les choses de ceux qui assurent la déchetterie mobile. Il ne faut pas essayer de faire, encore une fois, un transfert de charges vers la Ville, qui serait responsable de tout, alors qu'elle n'est responsable de rien dans ce domaine.

S'il y a un problème de conditions de travail, c'est à l'employeur de l'assurer. De même que, quand ce sont des employés de la Ville, c'est à la Ville de l'assurer. Mais, je n'assure pas les conditions de travail des salariés du privé, c'est tout. C'est terminé.

Nous avons une deuxième question.

Monsieur Vincent MIAULT

Je voudrais intervenir...

Monsieur le Maire

Normalement, il n'y a pas de débats, Monsieur MIAULT, je vous le signale.

Monsieur Vincent MIAULT

Je voudrais quand même reprendre un point. C'est que, d'une part, il y a une clé qui appartient à la Ville de Donges, qui a été fournie aux agents de chez COVED et vous n'êtes donc, pas sans le savoir, et les services ne sont pas sans le savoir aussi, que ce bâtiment est utilisé par ces personnes, par le biais de la CARENE. La moindre des choses aurait été de se soucier si les bâtiments, que vous mettiez à disposition, étaient adaptés à la demande. Franchement, pour les avoir vus, c'est honteux.

Monsieur le Maire

Parce que vous allez les voir ? Vous êtes Inspecteur du Travail maintenant ! Vous faites tous les métiers...

Monsieur Vincent MIAULT

Oui, parce qu'à la limite, si on me demande mon avis, je pourrais le donner, parce que je suis allé voir.

Monsieur le Maire

Vous êtes de conseils..., vous êtes hydrogéologue, vous nous donnez le sens des nappes phréatiques et puis, maintenant, vous êtes inspecteur...

Monsieur Vincent MIAULT

Vous avez commencé votre argumentation, en me faisant croire que j'étais « contre » votre projet. Je ne suis pas du tout « contre » le projet. Au contraire, j'ai dit que je trouvais intéressant que l'on fasse cette proposition-là aux Dongeois.

Mais, forcément, dans la mesure où l'on vous agresse un tout petit peu, vous remettez tout en cause. Mais, ce n'est pas du tout cela. Nous sommes conscients qu'il y a des soucis par rapport aux employés de chez COVED, nous les décrivons et nous les dénonçons. Et, vous, vous vous sentez agressé tout de suite. Mais moi, ce que je vois au final, c'est que nous avons bien fait d'intervenir, puisque cela a bougé et rapidement.

De toute façon, ils ne seraient pas revenus à Donges, avant les semaines prochaines, puisqu'ils nous ont dit : « Nous ne tolérons plus cela, nous allons nous arrêter ». Donc, voilà, nous avons fait notre « boulot », nous avons dénoncé quelque chose qui va rentrer dans l'ordre, je l'espère, et ce sera très bien. Au moins, ils auront été écoutés.

Monsieur le Maire

Monsieur MIAULT, écoutez-moi...

Monsieur Vincent MIAULT

Ils ne sont pas allés vous voir. Peut-être que c'était ce qu'ils auraient dû faire.

Monsieur le Maire

Monsieur MIAULT, laissez-moi, quand même remettre les « pendules à l'heure ».

Vous n'avez rien fait bouger du tout, parce que les choses ont été traitées, bien avant que vous ne posiez la question que vous avez cru devoir poser, ce soir, et dont je n'avais même pas le contenu.

Donc, les services de la Ville ne vous ont pas attendu pour entrer en contact avec COVED, heureusement, et forcément, vous essayez de jouer « l'inspecteur des travaux finis », mais, nous sommes habitués...

En attendant, moi je vous dis que nous ne sommes pas responsables des conditions de travail des salariés d'une entreprise privée. Les services ont voulu bien faire, en aidant. Ils n'avaient pas l'obligation de le faire. Ils n'auraient sans doute pas dû aller jusqu'aussi loin, dans la satisfaction des demandes. Mais, n'en profitez pas pourinverser les responsabilités quand même.

Encore une fois, il faut laisser ceux qui sont compétents, traiter les problèmes et ce n'est pas vous, ce soir, en conseil municipal, qui aurait amélioré la condition de travail des salariés de COVED, les choses étaient prises en compte avant.

Malheureusement, vous avez trouvé juste une « tribune », comme d'habitude.

Monsieur le Maire

Deuxième question :

Monsieur Mikaël DELALANDE

C'est une question qui émane des trois groupes d'opposition. La question qui vous a été envoyée est la suivante :

« Pour faire suite à la pollution de l'air en décembre dernier, l'information a été défaillante, que comptez-vous faire pour l'améliorer ? »

Je vais rappeler un peu le contexte peut-être. Je pense que tout le monde se souvient du contexte, mais, je vais faire un rappel.

Monsieur le Maire

Ce n'est plus une question, c'est une déclaration.

Monsieur Mikaël DELALANDE

Non, ce n'est pas une déclaration, c'est un contexte.

Monsieur le Maire

Eh bien, c'est une déclaration, un exposé.

Monsieur Mikaël DELALANDE

Si cela peut vous faire plaisir, allez, nous allons finir sur une bonne note, d'accord, c'est une déclaration.

Les Dongeois ont été exposés à des concentrations aigües de benzène, pour lemoment, reconnu cancérigène, entre le 21 et le 28 décembre dernier. Les normes ont été largement dépassées, pour porter atteinte à la santé des Dongeois, soit 333 fois plus que le seuil, le premier jour.

La communication sur l'incident a été cacophonique. Vous avez déclaré le 22 décembre que le problème devait être résolu dans la journée. La fuite proviendrait d'un bac et serait contenue dans un bassin de rétention, pour éviter la propagation. Cela a été publié dans la presse. Mais, vous n'êtes pas le seul, parce que la Préfecture, l'a aussi déclaré. La pollution se poursuivra jusqu'au 28 décembre, laissant les Dongeois exposés aux risques, lors d'activités en extérieur.

Des rapports sont attendus, pour mesurer l'ampleur de l'incident. La vérité devra être mise sur la « place publique ». Nous aurons l'occasion d'en débattre. Cependant, vous conviendrez aisément que des mesures de précaution s'imposaient et que l'information était défaillante. Un retour d'expérience dans les pratiques doit être mené. Que comptezvous mettre en oeuvre pour améliorer l'information vers la population, face à un danger ?

Alors, je me rappelle que, lors d'une Commission, nous avions pas mal débattu, avec Madame HENRY, sur les systèmes de communication. D'ailleurs, nous étions tombés d'accord sur certaines défaillances justement de systèmes. Donc, le but de cette question, c'est de savoir, si un tel incident devait se reproduire ou un incident de cette ampleur, qu'est-ce qui peut être mis en place ? Qu'est-ce que la Ville peut proposer, justement, pour améliorer la communication, puisque les Dongeois ne sont pas tous sur les réseaux sociaux.

Vous avez publié certains communiqués de la Raffinerie, communiqués qui étaient sous la responsabilité de la Préfecture, certes, mais à un moment, vous avez arrêté de communiquer, alors je pense que c'était peut-être dû au fait que vous aviez déclaré que l'incident était donc résolu. Il y avait peut-être un moyen, dans la communication, de revoir les choses.

Donc, la question que nous nous posons, c'est comment peut-on améliorer, une bonne fois pour toute, cette communication? Ce n'est pas un débat qui vient uniquement sur cette question-là, c'est quelque chose de récurrent. A chaque fois qu'il y a eu un incident à Donges, on s'est posé la question de la communication. Voilà, je voulais faire un petit préambule.

Monsieur le Maire

Après ce long préambule, je vais faire une petite réponse. Encore une fois, je vais revenir aux fondamentaux. Que sont les fondamentaux ? La santé publique, la protection de la santé des populations, c'est une mission essentielle.

C'est une mission essentielle et forcément, que c'est... je dirais même que c'est une mission régalienne, au même titre que la monnaie, la défense, la police, la justice, donc missions régaliennes. Cette mission régalienne, il est très logique qu'elle appartienne à l'État et ce n'est pas d'aujourd'hui. La loi de 1913, la loi de 1976, sur les installations classées et actuellement le code de l'environnement ont très clairement donné à l'Etat, et uniquement à l'Etat, la responsabilité d'assurer la protection de la santé des populations, que ce soit par rapport aux épidémies ou par rapport aux pollutions, par rapport aux événements de pollution qui viennent des sites industriels.

Donc, c'est la responsabilité de l'État qui est engagée lorsque l'État ne prend pas les mesures suffisamment efficaces pour protéger les populations. Lorsque dans des métropoles, des grandes villes, on a des taux de pollution qui sont trop élevés, sur une trop longue période, avec des mesures qui sont trop défavorables, c'est une responsabilité forcément de l'État et l'État français a été condamné par rapport à des obligations souscrites dans des divers traités ou diverses règles internationales ou nationales et qui n'ont pas été respectées. Donc, c'est à l'Etat de prendre les mesures.

Cette responsabilité de l'État, elle est normale, parce que seul l'Etat a les moyens techniques, scientifiques, humains, réglementaires et coercitifs pour prendre des décisions et pour les faire appliquer. Forcément qu'une commune, quelle qu'elle soit, même une ville, n'ont pas la capacité, le recul, l'expérience, pour décider quels sont les meilleurs choix à faire pour protéger la santé des populations, face à un événement naturel, artificiel, une pollution, un raz-de-marée ou quoi que ce soit. Forcément, c'est une responsabilité de l'État.

L'État, ce n'est pas un service, c'est plein de services. Quand on dit l'État, c'est la Dréal, c'est la police, la gendarmerie, c'est également l'agence régionale de santé, c'est également l'Inéris. Ce sont des services multiples qui ont chacun des compétences scientifiques et des pouvoirs qu'ils doivent exercer. Ce n'est pas qu'ils peuvent, mais c'est qu'ils doivent exercer, pour protéger les populations et forcément, c'est une lourde mission que l'Etat, parfois, a du mal à assurer. Nous le savons, sur une commune voisine, n'est-ce pas ? par rapport à une entreprise qui se comporte de façon « voyou », mais c'est de la responsabilité de l'État et uniquement de l'État.

Et moi, je souhaite que les choses soient remises dans cet ordre-là. Par rapport à l'incident qui a eu lieu le 21 décembre en soirée et qui s'est poursuivi pendant une dizaine de jours, c'est l'État qui avait la responsabilité de prendre en charge cetincident, bien sûr avec l'Industriel, avec le Maire qui sont associés aux échanges. Mais, encore une fois, c'est à l'État et à ses différents experts de prendre les meilleures décisions, pour protéger temporairement ou définitivement les populations.

Sachant qu'un incident ne survient jamais seul. Il survient toujours lorsqu'il y a un contexte météorologique dégradé, lorsqu'il y a des périodes d'ouverture ou de fermeture d'établissements où s'impacte différemment la population, avec des vents qui changent, qui évoluent. Donc, c'est forcément très évolutif et bien malin celui qui arrive à prédire à l'avance ce qui va se passer. On est toujours dans l'inconnu, encore une fois, là aussi.

Il faut prendre les meilleures décisions, au moment où il faut les prendre et il y en a qu'un qui a le recul nécessaire et qui a la compétence juridique et la compétence technologique, scientifique, pour le prendre, c'est l'Etat et ses services. C'est dans ce cadre-là, que moi, j'inscris les responsabilités.

Si après la remise du rapport de l'INERIS, il s'avère qu'il est indiqué que les populations ont été exposées dans un faisceau de vent particulier sur Donges, à une pollution excessive et dangereuse, eh bien, il faudra pointer la responsabilité de qui ? de l'État. Parce que c'est l'État qui avait les cartes en mains.

Maintenant, je vais revenir sur, comment se passe la gestion d'un incident, parce que c'est important que tout le monde le sache. Comment cela se passe ? Un certain nombre d'entre vous le savent, parce que j'ai échangé avec eux. Mais, au départ, le 21 décembre, l'élu d'astreinte, Cédric DUVAL m'appelle. Il venait de recevoir un appel de la raffinerie sur un événement sur un bac. Quelques minutes après, je suis appelé, à mon tour, par la raffinerie. Le 21 décembre au soir, on m'indique que c'est en cours, « on vous tient au courant ».

La nuit passe, on m'appelle à 7h15. C'était le directeur de la raffinerie qui me faisait un premier retour de ce qui était en train de se passer et voilà, forcément c'était une situation de crise inédite sur un bac. Je crois que l'on n'avait pas vu cela antérieurement. Nous nous situons à 7h15 le 22 décembre, jour de pluie et de tempête assez marqué.

Et ensuite à 10h00 le 22 décembre, première conférence téléphonique à laquelle je participe avec le Directeur de Cabinet du Préfet, le Responsable de la DREAL, un Responsable de l'agence régionale de santé, un représentant d'Air Pays de la Loire et les sapeurs-pompiers évidemment, le SDIS de Loire-Atlantique, le directeur de la Raffinerie et ses adjoints, moi-même, en tant que Maire, et ces conférences téléphoniques, ces points téléphoniques ce sont déroulés. J'en ai compté 13 en une semaine, 13, cela fait deux par jour quasiment.

Le 22 décembre à 10h00, à 14h00, à 18h00, il y en a eu trois. Le 23 décembre à 8h30, à 14h00. Le 24 décembre à 10h00, même le jour de Noël, 25 décembre à 10h00. Le 26 décembre à 10h00 et à 17h45. Le 27 à 10h00, à 17h30. Le 28 à 11h00 le 29 à 10h30. Voilà, vous savez tout.

Comment se passe ces points téléphoniques ? Nous sommes tous en mode conférence sur nos téléphones et nous faisons un tour de table et il est demandé les informations à chacun, à TOTAL, à la DREAL, à l'ARS et même Météo France est intervenu parce qu'il y avait un impact du vent. Lors de ces échanges, nous n'avonspas partagé des résultats d'analyses.

Il y a eu des capteurs et moi, je suis allé évidemment sur site, tout de suite. J'ai fait le tour. On nous a indiqué le garage Renault, l'entrée du bourg à cet endroit-là, le garage Renault et la CISE TP, et ensuite, moi j'ai constaté qu'il y avait des agents du SDIS, qui assuraient des mesures de qualité de l'air dans divers points et de façon mobile, parce que le vent était mobile, le vent tournait. Donc, j'ai assisté à ces mesures, mais ces mesures, je n'en ai jamais eu, en temps réel, le résultat.

J'ai eu la transcription par quelqu'un de l'ARS et quelqu'un du SDIS et quelqu'un d'Air Pays de la Loire, d'un certain nombre de tendances, mais je n'avais aucun chiffre utilisable sous la main ensuite, pour moi, pouvoir prendre des décisions et bien plus, je n'avais pas non plus la possibilité de faire en appliquant « un principe de précaution », de demander à communiquer, communiquer quoi ? A qui ? Sur quel message et sur quel vecteur ?

Pour le vecteur, nous avons le système Cédratlis, qui n'est pas optimal, mais que l'on peut utiliser. Mais après communiquer quoi ? Quel message ? Pour donner quelles consignes ? A quelle population ? Sur quel faisceau ? Je n'avais ni les faisceaux, ni les mesures, ni les relevés. Je n'avais aucun élément me permettant de donner un message.

Quand on communique auprès de la population, faut-il encore avoir un message utile à donner. On pouvait décider de communiquer très largement auprès de toute la population dongeoise, mais encore une fois, je ne savais pas quel message donner. Est-ce qu'il fallait dire aux gens qu'il fallait quitter Donges? Non! Dans quel faisceaude vent, il fallait agir? Donc, moi je n'avais pas la possibilité d'envoyer ce message, parce que je n'avais même pas les informations sous la main, première chose.

Deuxièmement, il y a eu un moment où la question s'est posée, le 23 décembre au matin. Le vendredi 23 décembre au matin, on m'a alerté sur des mesures qui étaient assez importantes au carrefour des écoles et donc il a été envisagé, simplement envisagé, parce que, finalement cela n'a pas eu lieu, de déplacer les enfants qui viendraient plus tard, parce qu'ils n'étaient pas encore arrivés, qui seraient venus au multi-accueil. Les familles ont été appelées, les familles ont décidé de récupérer les enfants, c'était pendant les vacances de Noël. Il n'y avait pas trop de complications car je crois qu'il y avait une quinzaine d'enfants concernés. C'est cela, Yveline ? Une quinzaine d'enfants.

Moi, j'ai posé la question dans cette conférence qui a eu lieu avec le directeur de cabinet du préfet, la DREAL, Air Pays de la Loire, le SDIS, TOTAL, l'ARS, j'ai demandéy a-t-il un message à communiquer aux habitants, qui sont plusieurs centaines estimées, qui sont situés entre le garage Renault et le centre bourg ? Quel est le message ? Ya-t-il un message ? On m'a dit « non ». Voilà, moi je prends acte.

Après, moi je n'ai pas la possibilité et je ne vais pas assumer la responsabilité de faire une communication en « franc-tireur » qui va aller contre la communication de l'État, qui est la seule officielle, je vous le rappelle. Je n'ai pas d'éléments de mesures, je n'ai pas d'ingénieurs à la Mairie qui mesurent les données. Il y a Air Pays de la Loire quiest financé par les collectivités et l'Industriel pour être un organisme indépendant qui fait les mesures et donc très bien. Ils ont fait les mesures, ils ont une force d'intervention rapide qui est venue tout de suite, sur le site, très bien. Le SDISS a fait des mesures aussi, très bien.

Mais, on n'a pas la possibilité de créer un système concurrent au système officiel reconnu qui fait des mesures qui sont forcément ensuite analysées, qui doivent être publiées. Alors, moi, ce que j'ai demandé et ma demande a été satisfaite, j'ai demandé que la publicité la plus large soit donnée aux résultats des mesures.

Forcément, cela arrive trop tard. Mais après, je dirais, sans polémiquer, que c'est un peu facile de jouer les « inspecteurs des travaux finis », en disant : « Ah maintenant, un mois après, on a les résultats, donc il aurait fallu faire cela au moment où c'est arrivé ». « Oui », sauf qu'au moment où s'est arrivé, on n'avait aucun retour, aucun recul, on ne savait pas.

Après, on nous parle de la mousse qui a été utilisée pour recouvrir la nappe qui se trouvait dans le sous-bassin autour du bac qui avait fui. Cette mousse a une consistance qui contient... Je ne sais plus Didier, comment cela s'appelle ? C'est

du fluor ? Non ? Ce sont des éléments qui sont relativement agressifs, mais on m'a expliqué que s'il n'y avait pas ces éléments-là, on n'aurait pas de mousse efficace et inerte. C'est comme un traitement qui fait des effets secondaires. Il n'y n'avait pas de mousse totalement inoffensive et qui soit en même temps efficace pour empêcher les émanations de benzène et de COV.

Donc, à partir du moment où un certain nombre de décision sont prises en urgence, par rapport à cela, il y a eu du vent, « oui », parce qu'il y avait des épisodes venteux, y compris le jour de Noël, et des habitants de Donges ont publié des photos de mousse qui s'est déposée dans des haies, près de chez eux. C'est exact, tout à fait, je le reconnais et je l'ai fait savoir. Tout cela, je l'ai fait remonter aux conférences téléphoniques qui avaient lieu. J'ai demandé des retours sur ces mousses. Je vous ai indiqué ce que l'on m'avait répondu. C'est qu'il n'y avait pas de mousse totalement inerte, cela n'existait pas sur le marché. Voilà, dont acte.

Maintenant, ce que je veux dire, c'est que la responsabilité est celle de l'État. Je souhaite que cela reste les responsabilités de l'État. Je ne souhaite pas me substituerà l'État et prendre une responsabilité qui n'est pas la mienne. Je souhaite que l'État prenne toutes ces responsabilités et donc je souhaite que l'Etat donne la plus large publicité, qui a commencé au niveau d'Air Pays de la Loire, mais que cela continue avec le rapport de l'INERIS pour que nous soyons tous informés des résultats de ces mesures et de l'impact que ces émanations ont pu avoir sur la santé de la populationde Donges, dont nous faisons tous partie, à un titre ou à un autre. Donc, voilà.

Au titre du retour d'expérience, une réunion a eu lieu à Nantes, il y a une dizaine de jours, sur le retour d'expérience. Il a été pris en compte notre demande que soit améliorée la communication par l'État, auprès de la population, parce que, moi quand j'ai demandé, le vendredi 23 décembre, à 8h30, y a-t-il un message ? Quel est le message à donner aux habitants qui habitent à côté ? Il n'y avait pas de message.

Moi, j'ai posé la question et j'ai joué mon rôle Je n'avais pas de message alternatif à passer, parce que je n'avais pas les informations. On ne peut pas être à la fois le communiquant quand on n'a pas les éléments à communiquer.

Alors, les écoles étaient fermées déjà, c'était important, parce qu'elles étaient dans l'axe. Les écoles et le collège étaient fermés. Mais il y avait des habitants aussi qui habitaient là, il n'y avait pas que des enfants. Et, on m'a assuré, dès le départ, que l'EHPAD, donc « le Clos Fleuri » n'avait jamais été impacté en quoi que ce soit par les vents, parce que les vents étaient du Sud-Ouest et qu'ils n'avaient pas tournés en direction de l'EHPAD. L'EHPAD n'avait jamais été impacté.

Alors, après, on peut dire au titre du retour d'expérience, peut-être que la commune devrait implanter des capteurs sur son territoire. J'ai posé la question aux services intéressés, je leur ai dit : « Qu'est-ce que vous en pensez ? ». Ils m'ont répondu : « L'événement qui s'est déroulé durant ces huit jours révèle que ce n'est pas forcément efficace ou pertinent, parce que, comme c'est très lié au vent, si on posedes capteurs fixes, ils risquent de ne servir à rien. Il faut pouvoir les bouger en fonction d'où vient le vent et de la Rose des Vents ».

Donc, les services compétents doivent sans doute améliorer les mesures par les capteurs, mais ne doivent pas a priori, d'après les sachants, comme on dit, les poser de façon fixe sur tel ou tel bâtiment de la Ville. L'idée, c'est plutôt de les adapter et que cela puisse bouger en fonction d'où vient le danger et d'où vient le vent. Donc voilà sur ce retour d'expérience.

Moi, je redis que nous avons des comptes à demander, en premier lieu à l'Etat et c'est normal. Je pense qu'il y a eu un comité de suivi de site récemment au mois de janvier, mais qui ne traitait pas la période de cet incident, puisqu'il n'avait pas eu lieu pendant une période assez longue auparavant. Le comité de suivi de site aura lieu en fin d'année et parlera de l'événement du 21 décembre et des jours suivants. Cela sera sans doute un an après... Mais, en attendant les informations dont j'ai demandéqu'elles soient publiques seront forcément publiées, et l'État devra expliquer si « oui » ou « non », la population a été exposée à un danger excessif, par rapport aux émanations.

Je n'ai pas de qualification scientifique, pour moi juger le fait qu'une augmentation de seuil a pu porter atteinte à la santé. Moi j'attends l'INERIS, parce que les services de l'État, ils sont, a priori, neutres et indépendants des industriels, a priori. Donc, nous leur faisons confiance jusqu'à plus ample informé et donc, moi, j'attends les résultats de l'INERIS, mais tout en disant qu'il faut veiller à l'analyse scientifique des résultats, scientifique, que je ne suis pas encore une fois, parce que, quand on compare un seuil d'exposition quotidien à un seuil d'exposition annuel, ce n'est pas une méthode scientifique... On doit comparer une mesure pendant un an à un seuil annuel. Si on parle d'un seuil quotidien, il faut le comparer à des seuils quotidiens. Voilà, c'est tout ceque je peux dire.

En attendant, avec l'équipe municipale, nous avons suivi cela, avec la plus grande attention et vigilance, avec le rôle qui nous est imparti dans ce type d'incident et nous n'entendons pas changer la loi et changer les responsabilités.

Encore une fois, c'est à l'État d'assumer et de ne pas se décharger sur les collectivités, sur ce qu'il doit prescrire à la population en cas d'incident. Parce qu'on sait bien que la communication comme les décisions, au final, c'est toujours le Préfet qui décide. Voilà.

Monsieur Mikaël DELALANDE

Rapidement, parce que vous avez été assez long.

Sur le côté régalien, je n'ai pas de souci, parce que vous avez tout à fait raison, c'est le cas, même si le Préfet, quand il a la direction des opérations de secours, vous gardez quand même une responsabilité, en tant que Maire, avec votre pouvoir de police.

Alors, je sais que dans les collectivités, comme la Ville de Donges, c'est difficile à mettre en place, dans ce genre d'incident. Mais, ce qui est gênant, c'est que vous avez relayé, via Facebook, les communiqués de TOTAL. Alors, les communiqués de TOTAL, ils sont sous l'égide et sous le contrôle de la Préfecture. Vous les avez relayés, mais de manière partielle, et vous avez arrêté de les relayer en fin d'année.

Je pense que Facebook a un auditoire, mais pas sur toute la population. C'est pour cela que, quand je vous parle de retour d'expérience, il y a des Dongeois qui n'étaient pas forcément au courant, ils n'étaient pas forcément abonnés à la presse. Quandvous avez mis un communiqué pour dire que tout était terminé, enfin quand vous avez relayé que cela allait être fini dans la journée, via les informations que vous nous données ce soir, suite aux informations de la Préfecture, finalement de d'État, c'était un peu hasardeux. Parce que finalement, il y a des gens qui ont continué à faire du jogging, il y a des gens qui ont continué dans ces zones et qui ont été exposés.

Donc, quand je dis : « Comment mieux informer les Dongeois, quand il y a ce type d'incident ? », nous prenons toute notre part, nous aussi. Nous pourrons faire un certain nombre de propositions. Ce n'est pas au sein de ce conseil que nous allons le faire ce soir. Mais, je suppose que, quand il y aura une commission, je ne sais pas laquelle, celle qui est la plus adaptée, peut-être l'urbanisme, je ne sais pas ou autre. Mais, nous pourrons faire un certain nombre de propositions pour essayer de toucher beaucoup plus de Dongeois.

Alors, vous parlez de capteurs sur le territoire. C'est peut-être une solution, ce n'est peut-être pas la meilleure solution, mais c'est peut-être une solution, pas forcément que la Ville en soit l'opérateur, mais cela peut-être une commande qui peut être faite par Air Pays de Loire. Il faudra que nous ayons ce débat avec Air-Pays-de-Loire, afin qu'il nous explique si c'est possible ou pas possible et si le système est possible. Je pense que c'est un système qui devrait être mis en place.

Actuellement, l'ADZRP fait une campagne de mesure de la qualité de l'air par rapport aux poussières. Je vois que ce sont des capteurs qui sont très sensibles, qui sont sous l'égide d'Air-Pays-de-Loire, qui sont sous des matrices scientifiques, etc... qui donnent quand même des résultats qui sont parfois surprenants.

Cette piste-là, d'installer des capteurs sur le territoire, je ne pense pas qu'il faille la balayer comme cela, « d'un revers de manche ». Il faut que l'on puisse interroger Air Pays de Loire sur la faisabilité.

Quand vous dites : « Demandez des comptes à l'Etat », eh bien « oui », nous n'allons pas nous gêner. Nous allons forcément demander des comptes à l'Etat. Il y a déjà des rapports qui ont été publiés par Air Pays de Loire, qui est un organisme sérieux, vous l'avez dit. Mais, nous attendons, nous aussi INIRIS, pour pouvoir débattre de ce qui s'est passé. Je le redis, nous avons un rôle nous aussi à jouer, en tant qu'élus de la Ville de Donges pour un retour d'expérience et essayer d'émettre, quand même, des propositions.

Nous ne pouvons pas tout attendre et nous ne pouvons pas subir ce que nous avons subi, quand même. C'était le sens de la question. Maintenant, nous sommes à votre disposition. Si vous voulez en débattre avec nous dans les commissions, nous serons là, et si vous ne le voulez pas, tant pis.

Monsieur le Maire

Alors, nous en reparlerons, le moment venu, dans la Commission Sécurité. Eh bien « oui », parce que c'est la sécurité, prévention des risques, c'est une évidence que c'est la bonne commission pour en parler, première chose.

Deuxièmement, nous en parlerons quand nous aurons tous les éléments d'appréciation. Mais, encore une fois, il est facile de refaire l'histoire après l'incident, endisant : « Il aurait fallu... et il y avait qu'à... ».

Monsieur Mikaël DELALANDE

Je n'ai pas dit cela.

Monsieur le Maire

Je n'ai pas dit que vous l'aviez dit.

Monsieur Mikaël DELALANDE

Non, mais, ne laissez pas croire que j'ai dit cela.

Monsieur le Maire

Mais, sur l'histoire des joggers, c'est facile de dire : « Il aurait fallu... et, on aurait dû... et, il y avait qu'à... », eh bien « oui », mais « il y avait qu'à... »

Alors, vous dites que Facebook, ce n'est pas suffisant, qu'il fallait trouver d'autres modes de communication. Nous avons acheté le logiciel Cédralis et pourquoi nel'avons-nous pas déclenché ? Parce que, encore une fois, je vous l'ai déjà dit, sur cet incident, je n'avais pas de périmètre retenu, je n'avais pas de message pertinent, je ne savais pas quoi dire ? Je ne savais pas à qui le dire ? Et je ne savais pas comment le dire ?

Monsieur Mikaël DELALANDE

Vous avez publié sur Facebook, vous pouvez publier par SMS, quand même.

Monsieur le Maire

Attention à Cédralis. Cédralis n'est pas fait pour informer, c'est fait pour alerter.

Intervention sans micro: discours inaudible.

Monsieur le Maire

Eh bien, moi, je parle de ce qui existe. Moi, je parle de ce que la Ville a acquis et on a acquis cet outil-là pour faire face à des situations où l'on doit demander à la population soit de se confiner, soit d'évacuer. Voilà. Ce n'est pas fait pour donner des informations et le risque, si on abuse de Cédralis pour faire de la communication vague et imprécise, sans donner des consignes très strictes, c'est que le fait que les gens qui vont recevoir le message, cela va banaliser l'outil Cédralis. Les gens risquent de ne plus faire attention.

C'est comme quand on fait des exercices d'alerte avec des sirènes, le jour où il y a une vraie alerte avec la sirène, à force de croire que c'est un exercice, plus personne ne bouge, plus personne n'en tient compte et bien là, c'est la même chose... Si l'on banalise trop l'usage de cet outil, le jour où il y aura, j'espère que cela n'arrivera jamais, mais le jour il y aurait un incident gravissime, on risque de dire : « Ah, c'est encore un message d'information, on s'en fiche ». Eh bien « non », cela ne se passe pas comme cela.

Donc, je préfère qu'on l'utilise moins, mais qu'on le réserve pour les occasions où il n'y a aucun doute sur la consigne à donner et l'urgence de la donner. C'est comme cela que je souhaite que l'on prenne en compte les choses.

C'est important de le redire. Nous voulons que l'État assume ses responsabilités et nous attendons qu'il les assume. Mais, encore une fois, les outils de la Commune, il nefaut pas les gâcher, les utiliser à mauvais escient, parce qu'un jour, on risque peut-être d'avoir quelque chose de beaucoup plus grave et on aurait une partie de la population qui n'en tiendrait pas suffisamment compte.

Monsieur Ghislain BAUDICHAUD

Je me permets juste de relire ce qui est marqué sur le site Web de la Ville de Donges : « Information : Solution d'information d'une situation anormale : d'un épisode de pollution atmosphérique, d'un plan canicule, d'intempéries, etc. Cette fonctionnalité n'est pas une obligation réglementaire et nécessite l'accord des habitants pour recevoir les messages de sécurité. »

Mais, c'est quand même bien un système d'information sur des pollutions de l'air, et comme tu l'as dit tout à l'heure, c'est quelque chose qui est arrivé. C'est la première fois que ce type d'incident arrive, avec un bac qui se déverse dans son bac derétention. Donc, c'est quand même quelque chose d'assez exceptionnel qui pourrait être communiqué.

Monsieur le Maire

On ne pouvait pas donner les communiqués de la Préfecture, via Cédralis. On avait un nombre de caractères limités et on ne pouvait pas communiquer via Cédralis. Et puis, on ne savait pas quoi communiquer. Encore une fois, à part les communiqués de la Préfecture qui ne donnaient pas de consignes très très claires à la population, on n'avait pas d'éléments à communiquer.

Je veux ne veux pas banaliser Cédralis pour faire de la pure communication. Alors, certes l'outil est disponible. On peut annoncer les températures qu'il va faire, endisant : « Demain, il y aura une canicule, il fera tant de degrés ». Mais, ce n'est pas comme cela que l'on va faire en sorte que Cédralis soit efficace. Moins on l'utilisera, plus il sera efficace quand il y aura un événement grave.

Madame Katell HENRY (Directrice Générale des Services)

Nous avons failli l'utiliser. Nous nous sommes posé la question.

Monsieur Vincent MIAULT

Dans le cas pour lequel nous discutons, l'Etat est peut-être en cause dans tout cela, mais il y a aussi TOTAL qui est quand même en cause. Cela concerne leurs installations qui n'ont pas complètement été « au taquet ».

A côté de cela, moi, j'aurais compris que l'on nous dise de nous calfeutrer. Pendant des mois, l'Etat nous a demandé de nous enfermer chez nous, pour ne pas attraper le virus que l'on a peut-être jamais vu, alors que là, il y avait quand même des choses avérées, cela se sentait, et qui aurait quand même permis à des gens peut-être de pas attraper un cancer, on ne sait pas, si un jour cela arrivera. Malheureusement l'Etat a laissé faire cela.

Monsieur le Maire

Ecoutez, nous en reparlerons quand nous aurons des données scientifiques de la part des autorités compétentes. Mais en attendant, voilà ce que je pouvais vous dire sur le traitement de cet incident important et grave. Mais j'estime que nous avons fait ce que nous devions faire, en fonction de ce que nous pouvions faire. Voilà.

L'ordre du jour étant épuisé, je lève la séance et je vous remercie.

CLOS ET ARRETE LES DITS JOUR, MOIS ET AN
